



Le sanitaire... j'adhère !


GDS CREUSE MÉMO 2023



GDS
Creuse



Depuis
1953

Agir ensemble... pour l'excellence sanitaire !

Etre adhérent à GDS Creuse, c'est bénéficier ...

- ▶ d'un suivi personnalisé adapté à votre élevage
- ▶ de la « boîte à outils GDS Creuse » avec ses aides techniques et financières
- ▶ d'un référent sanitaire en santé animale
- ▶ du mutualisme (fonds de solidarité, mutuelle sanitaire, accidents de prophylaxie...)
- ▶ d'une information en continu et d'un accès personnalisé à vos données sanitaires
- ▶ ...



Nous contacter

GDS Creuse

26 rue Alexandre Guillon - BP201

23004 GUERET Cedex

Tél. 05 55 52 53 86

Fax : 05 55 52 68 43

gds23@reseau-gds.com

www.gdscreuse.fr

Qui sommes-nous ?

GDS Creuse a pour objet de contribuer par tous les moyens dont il dispose à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes les espèces d'animaux d'élevage.

C'est une association sanitaire, 99,8 % des éleveurs bovins creusois sont adhérents. Nous sommes représentés sur le terrain par 64 délégués cantonaux répartis de manière homogène sur le département.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Élection du 07/07/2022)

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVES

Bureau

Président :

Philippe MONTEIL - LE CHAUCHET - Éleveur

1^{er} Vice-pdt :

Nicolas ATHANASSIADIS - BENEVENT L'ABBAYE - GTV 23

2^e Vice-pdt :

Pascal JOSSE - ST AGNANT DE VERSILLAT - Éleveur

Secrétaire :

Amélie AZAM - MAINSAT - Éleveur

Secrétaire Adjoint :

Bénédicte AUDOINAUD - FURSAC - Éleveur

Trésorier :

Bernard VIALATOUX - ROYERE DE VASSIERE - Éleveur

Autres membres du Bureau

Sylvain PARIS - SANNAT - Éleveur

Bertrand LABAR - BENEVENT L'ABBAYE - Conseil Départemental

Jean-Philippe BUFFET - LE GRAND BOURG - Éleveur

Jean-Marie COLON - LA CHAPELLE SAINT-MARTIAL - Chambre d'Agriculture

Autres membres du Conseil à voix délibératives

Un représentant - Ordre des vétérinaires

Jean-Yves DEBROSSE - MAISON FEYNE - Éleveur

Francis COUDERT - ST MICHEL DE VEISSE - Éleveur

Béatrice PARBAILE - PARSAC - Éleveur

Fabrice DESRIEUX - NOUZEROLLES - Éleveur

Denis RAVEL - LES MARS - Éleveur

Adeline LEROUX - MOUTIER D'AHUN - FDSEA

Xavier HUGUET - AZERABLES - SDVEL23

Quelles sont nos actions ?

2 axes

➔ La gestion des maladies catégorisées B, C et D dans le cadre des missions déléguées par l'Etat (DDETSPP) aux GDS pour les prophylaxies et les introductions

➔ L'approche collective de troupeau basée sur le concept « Le sanitaire... j'adhère ! »



ÉDITO



Madame, Monsieur, chers collègues éleveurs,
70 ans !

En 1953, les éleveurs creusois se sont regroupés pour créer LEUR Groupement de Défense Sanitaire. La situation sanitaire était bien différente d'aujourd'hui ; notre département était confronté à la tuberculose, à la brucellose et seule la vaccination allait permettre de contrôler la fièvre aphteuse. 1952 venait d'ailleurs de voir une terrible épidémie avec plus de 300.000 foyers sur le territoire national.

Que de chemin parcouru en 70 ans ! Le dernier foyer « historique » de fièvre aphteuse date de 1981, la Creuse a acquis le statut indemne de brucellose en 1985, de leucose bovine enzootique en 1997 et en allègement tuberculose depuis 1999. En cette année particulière, notre communication et nos manifestations seront rythmées par cet anniversaire.

Une équipe à votre écoute

Comme depuis le premier jour, GDS Creuse poursuit sa mission pour tous les élevages d'animaux de rente. Délégués cantonaux, administrateurs, salariés de la structure et de sa filiale Farago Creuse travaillent au quotidien à l'amélioration de l'état sanitaire des cheptels. L'histoire des GDS s'est construite conjointement avec les vétérinaires praticiens et nous sommes très soucieux de l'évolution du maillage vétérinaire sur notre territoire. Heureusement, nous pouvons compter sur nos partenaires locaux, Conseil Départemental et son laboratoire, services de l'Etat ou OPA qui nous accompagnent dans notre travail. Notre objectif commun, un cheptel en bonne santé pour le bien-être des animaux, des éleveurs et de l'environnement.

Des assainissements à finaliser

Le travail d'assainissement de l'IBR initié il y a 25 ans touche à sa fin au niveau national, l'objectif d'éradication en 2026 est à portée de main. Le plan d'assainissement de la BVD se poursuit et les premiers résultats sont très encourageants. La situation globale de notre département est favorable mais restons vigilants sur les mouvements, facteur de risque principal de contamination de nos cheptels, et plus globalement sur la biosécurité de nos élevages.

La « boîte à outils GDS Creuse » à votre disposition

Dans le prolongement de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » et en relation avec les vétérinaires et les autres partenaires, nous mettons à disposition des outils pratiques d'aide au diagnostic, avec un investissement technique et financier. Un maître mot, un accès facilité à ces outils.

GDS Creuse, au service de toutes les espèces d'animaux de rente

Les GDS ayant été choisis comme Organismes à Vocation Sanitaire animal unique, nous travaillons quotidiennement avec la FRGDS Nouvelle-Aquitaine et GDS France. Nous développons nos actions multi-espèces au travers de nos sections ovines, caprines, porcines et équine.

Avec nos meilleurs vœux sanitaires pour la nouvelle année

GDS Creuse, c'est aussi le WebGDS, les formations, le mutualisme que vous retrouverez en parcourant les pages de votre nouveau GDS Creuse Mémo. Comme toujours, les administrateurs et moi-même restent, ainsi que l'ensemble du personnel de GDS Creuse et de Farago Creuse que je tiens à remercier ici pour son implication et son dévouement, à votre disposition pour recevoir tout commentaire, remarque ou suggestion et pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Plus que jamais, je vous souhaite une bonne année sanitaire.

Philippe MONTEIL, Président de GDS Creuse

SOMMAIRE

GDS Creuse	p. 2
Sommaire, éditorial	p. 3
FRGDS Nouvelle-Aquitaine	p. 4
Délégués cantonaux	p. 5
Les partenaires Elevage	p. 6
Analyses de laboratoire	p. 7
« Le sanitaire... j'adhère ! »	p. 8

GARANTIES DES ÉLEVAGES

Prophylaxies collectives	p. 10
IBR	p. 12
BVD	p. 14
Paratuberculose	p. 16

MAÎTRISE DES RISQUES

Biosécurité	p. 20
Contrôles aux mouvements	p. 22
Faune sauvage	p. 24
Biosécurité interne	p. 26
Déchets d'Activité de Soins	p. 27
Registre d'élevage	p. 28

BOÎTE À OUTILS BOVIN

WebGDS	p. 30
Bilan sanitaire	p. 31
Santé du veau	p. 32
Maladies respiratoires	p. 36
Parasitisme	p. 38
Avortements	p. 40
Reproduction	p. 43

ENVIRONNEMENT SANITAIRE

Nouveaux installés	p. 46
Formation des éleveurs	p. 47
CDO maltraitance animale	p. 48
Fonds de solidarité et FMGDS	p. 50

BOÎTE À OUTILS AUTRES ESPÈCES

Section ovine	p. 54
Section caprine	p. 55
Section porcine	p. 56
Section équine	p. 57

FARAGO CREUSE

L'équipe Farago Creuse	p. 59
L'Information	p. 60

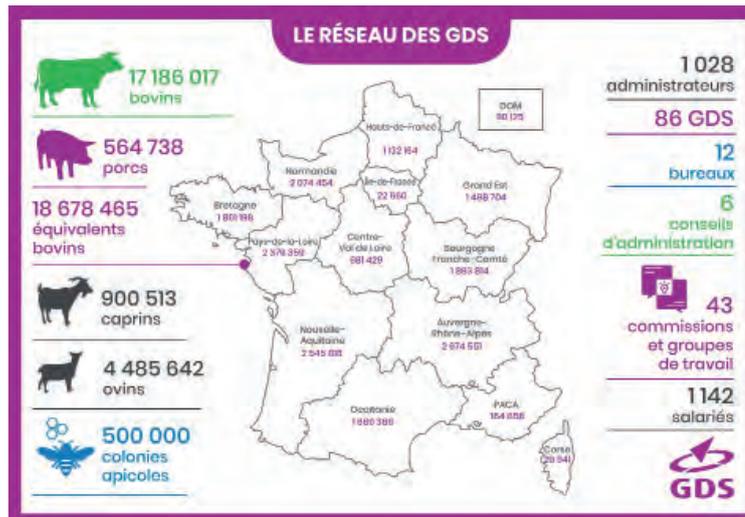




Organisation sanitaire nationale

LE RÉSEAU DES GDS

L'ACTION SANITAIRE ENSEMBLE



GDS
France

- Représente les GDS auprès des institutions nationales et européennes
- Facilite et coordonne les actions des GDS
- Centre permanent de liaison des GDS



FRGDS
Nouvelle-Aquitaine

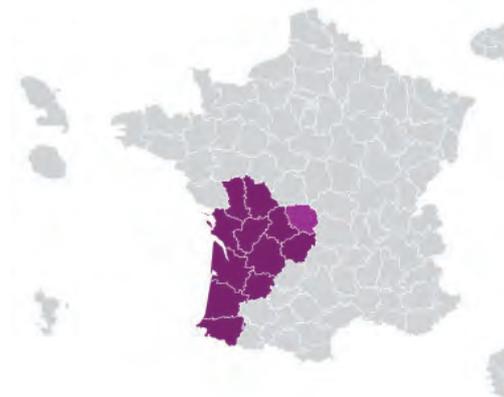
Une structure régionale, OVS animal unique, composé des 12 départements avec 1 section pour chacune des 6 espèces d'animaux de rente.

Objectifs :

- Représenter, former et défendre tous les éleveurs d'animaux de rente
- Protéger et améliorer l'état sanitaire et le bien-être des animaux
- Mettre en œuvre des actions de recherches sur le sanitaire en élevage

Missions :

- Fédérer les 12 GDS et toutes organisations spécialisées dans le sanitaire en élevage
- Piloter les actions communes régionales : suivi BVD, mise en place de formations, communication, Wohlfahrtia magnifica, tuberculose, avortement...
- Assurer la concertation et la mutualisation de moyens des 12 GDS en maintenant le maillage de proximité
- Être l'interlocuteur du Conseil Régional et des services de l'Etat (DRAAF, SRAI) sur le sanitaire en élevage
- Assurer les missions d'OVS



- **Lien direct** avec les éleveurs, **proximité, expertise**
- **Accompagnement technique et financier** aux éleveurs
- **Accompagnement** sur le **terrain** dans le **suivi sanitaire** des troupeaux, **suivi des plans de lutte**
- **Notre réseau de délégués cantonaux** : c'est un relai entre les éleveurs et GDS Creuse qui permet d'apporter des informations ou de faire remonter les problématiques de son secteur. Il peut être sollicité sur la situation sanitaire collective et individuelle locale.
- Être l'interlocuteur du Conseil Départemental, des services de l'Etat (DDETSPP, DDT...), des vétérinaires et des autres partenaires sur le sanitaire en élevage

GDS Creuse = 64 délégués cantonaux

(Administrateurs)

AHUN : 3 délégués

Francis COUDERT	Chasselines	23480 ST MICHEL DE VEISSE
Claude COUQUET	Ponsat	23250 ST GEORGES LA POUGE
Florent MOREAU	Génétime	23250 PONTARION

AUBUSSON : 3 délégués

Amélie BEC-AZAM	2, Le Mont	23700 MAINSAT
Pierre CLERMONTEL	Le Bourg	23190 LUPERSAT
Franck BEZON	Baboneix	23200 LA CHAUSSADE

AUZANCES : 7 délégués

Didier DUBOSCLARD	Gaschard	23260 MAGNAT L'ETRANGE
Jean Michel DESARMENIEN	Charousseix	23700 ROUGNAT
Jean Luc MONGOURD	Bariteaux	23700 CHARD
Robin LECLERC	Chazepaud	23260 SAINT BARD
Sébastien BROUSSE	La Chassagne	23420 MERINCHAL
Denis RAVEL	Dondanette	23700 LES MARS
Mickaël MAGNIER	Villefavent	23700 DONTREIX

BONNAT : 4 délégués

Ludovic METON	14, Le Quérut	23220 BONNAT
Didier RAPINAT	La Verrière	23270 ST DIZIER LES DOMAINES
David DESASSURE	Etat	23220 CHENIERS
Sébastien PAROT	Rebouyer	23350 GENUILLAC

BOURGANEUF : 4 délégués

Yannick Sulpice	Le Bourg	23400 FAUX MAZURAS
Gérard VALAUD	Murat	23400 ST DIZIER MASBARAUD
David BOUCHER	Le Monteil	23400 ST DIZIER MASBARAUD
Eric MONTLARON	1, Chauverne Piolet	23400 ST DIZIER MASBARAUD

BOUSSAC : 2 délégués

Max CHEZEAUD	15, Chatres	23600 SOUMANS
Thierry LEMASSON	La Brousse	23600 ST SILVAIN BAS LE ROC

DUN LE PALESTEL : 5 délégués

Fabrice DESRIEUX	Le Baron	23360 NOUZEROLLES
Lionel LAVALETTE	La C hinaud	23450 FRESSELINES
Laurent BERGER	15, Le Grand Marseuil	23800 LA CELLE DUNOISE
Jean Yves DEBROSSE	Lascoux	23800 MAISON FEYNE
Julien PLANCHAT	La Quénière	23800 VILLARD

EVAUX LES BAINS : 7 délégués

Thibault AUBERT	1, Malleville	23110 RETERRE
Sylvain PARIS	Masroudier	23110 SANNAT
Christian THURET	5, Rue du Gasnon	23170 NOUHANT
Agnès BALLET	10, Puylatat	23110 SANAT
Joël ROUGERON	3, Chaumazelle	23110 ST JULIEN LA GENETE
Mathéo COHADE	2, La Couture	23110 EVAUX LES BAINS
Christel DERBOULE	La Cheville	23170 TARDES

FELLETTIN : 4 délégués

Jonhny BETOULAUD	Mazeau Soumeix	23460 ROYERE DE VASSIVIERE
Bernard VIALATOUX	Villard	23460 ROYERE DE VASSIVIERE
Bertrand PAULY	Le Bignat	23200 MOUTIER ROZELLE
Eric FOLLEZOU	Le Cousseix	23500 CROZE

GOUZON : 8 délégués

Philippe MONTEIL	La Bussière	23130 LE CHAUCHET
Pascal COURTITARAT	Chaises	23130 SAINT DIZIER LA TOUR
Marie Odile DAVID	Batacourat	23140 CRESSAT
Régis DESFOUGERES	5, La Peyre	23140 PIONNAT
Stéphane CHATONNET	Montcheny	23270 LADAPEYRE
Olivier MOREAU	La Foudrasse	23130 PEYRAT LA NONIERE
Béatrice PARBAILE	2, L'Age	23140 PARSAC
Thierry JAMOT	Fontanas	23200 ST MEDARD LA ROCHETTE

GRAND BOURG : 7 délégués

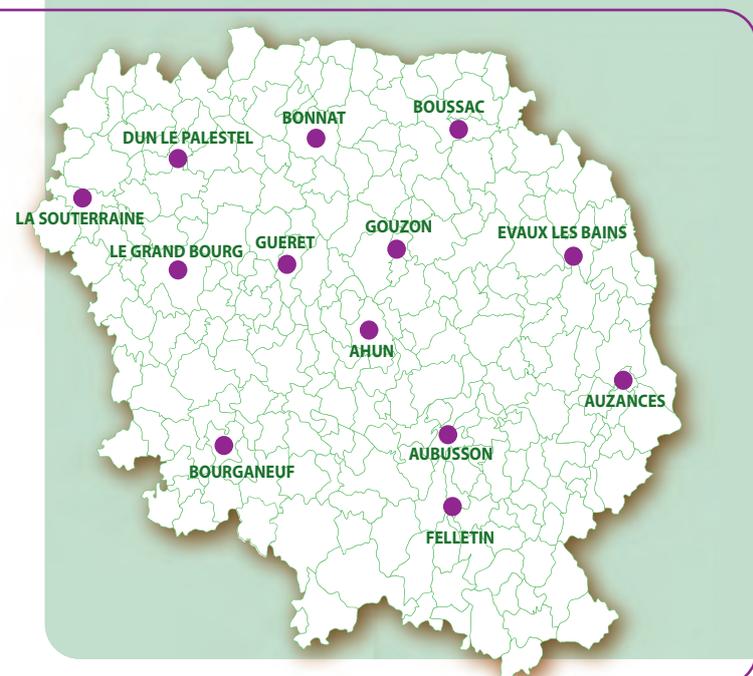
Véronique BOUZONNIE	La Grande Faye	23240 LE GRAND BOURG
Christophe DELUCHAT	Sigoulet	23210 BENEVENT L'ABBAYE
Jean Philippe BUFFET	Lisle	23240 LE GRAND BOURG
Nicolas URBAIN	La Bussière	23290 FURSAC
Romain MOREAU	4, La Valodie	23210 AULON
Bénédicte AUDOINAUD	15, Montoys	23290 FURSAC
Damien GUILLON	La Chaise	23240 ST PRIEST LA PLAINE

GUERET : 6 délégués

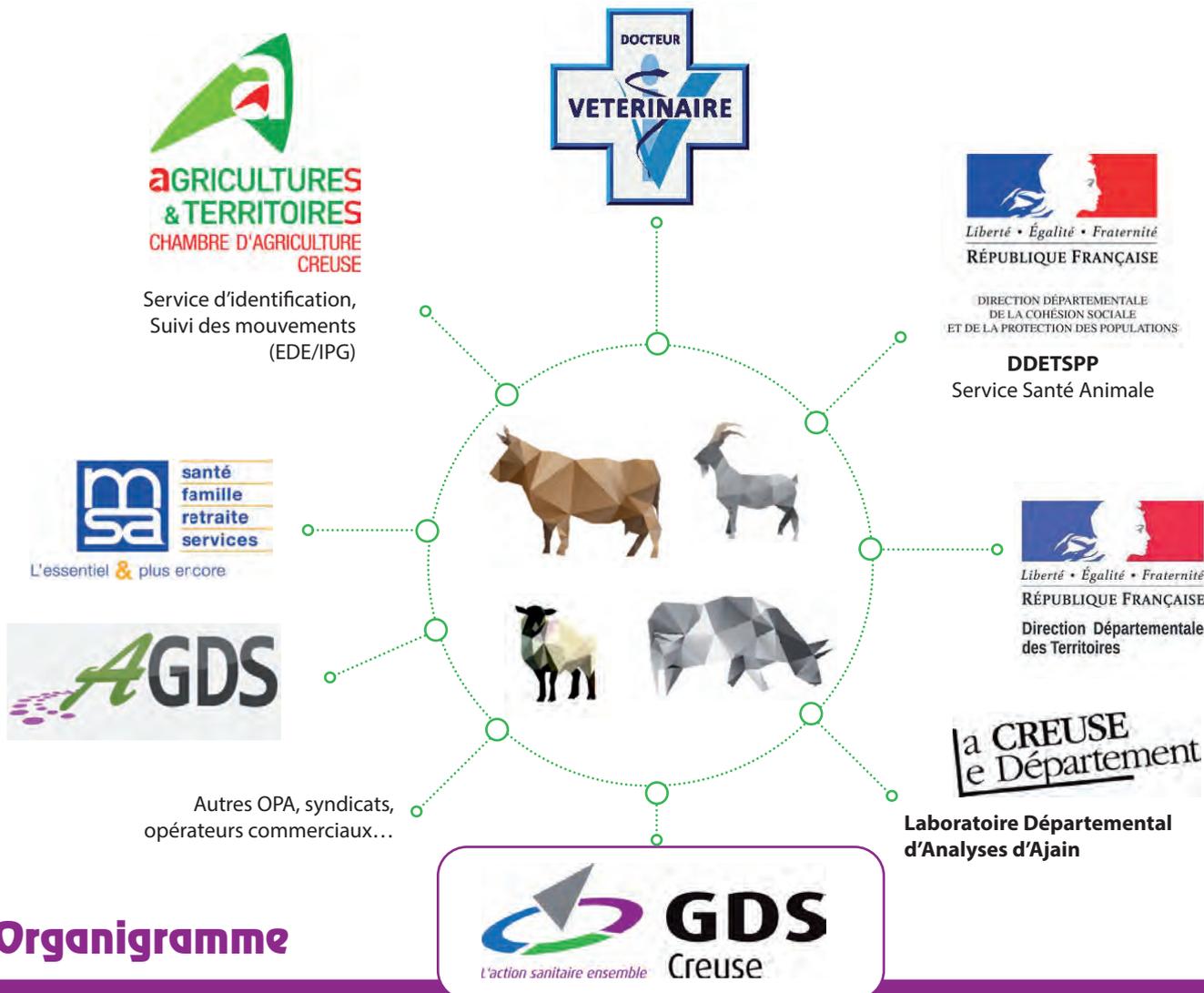
Didier LAVAUD	Roubeau	23000 ST VICTOR EN MARCHE
Christophe BRIDIER	La Villetelle	23000 SAINT FIEL
Sébastien MAUVY	39, Claverolles	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
Caroline THIONNET	Villard	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
Didier DEJOUHET	Le Masbrenier	23320 SAINT VAURY
Cédric AUFAURE	Les Chassagnes	23380 AJAIN

LA SOUTERRAINE : 4 délégués

Marie DEGAY	Puy Chevrier	23300 ST PRIEST LA FEUILLE
Pascal JOSSE	Le Brac	23300 ST AGNANT DE VERSILLAT
Aurélien BOUCHERON	Fongeneuil	23300 NOTH
Bruno FORGE	La Bauche	23300 ST MAURICE LA SOUTERRAINE



Les partenaires de la gestion sanitaire de votre élevage



Organigramme



Philippe MONTEIL
Président



Boris BOUBET
Directeur
Vétérinaire conseil



Annie FOREST
Accueil
Comptabilité



Christophe LE MAUX
Responsable
administratif



Marien BATAILLE
Communication
Section petits ruminants
CDO Maltraitance
Faune Sauvage, DAS



Patricia MORIN et Camille LOIREAU-REDON
Prophylaxies et introductions



Aurélie DEFRENAIX et Émilie AMEAUME
Suivi BVD, paratuberculose, section
équine, section porcine



Aurélie PERRIER et Pauline PERREAUT
Suivi administratif BVD,
tiers-payant, WebGDS
et ateliers dérogatoires



Les analyses de laboratoire, un complément indispensable de la boîte à outils GDS Creuse

Autopsie, parasitologie, bactériologie, virologie, PCR, sérologie, ELISA... Le vocabulaire de laboratoire est riche et il est parfois difficile de s'y retrouver. Connaître quelques définitions permet de mieux comprendre les analyses et ce que l'on peut en attendre.

Analyses directes :

On recherche le pathogène lui-même, un élément comme son ADN ou ses œufs

- **Autopsie** : examen intéressant, mais à effectuer le plus rapidement possible
- **Parasitologie** : recherche par coproscopie des œufs ou des larves des parasites. Intérêt variable selon les parasites, la saison, l'âge des animaux.
- **Bactériologie** : mise en culture de l'échantillon pour identifier une bactérie. Elle peut être complétée par un **antibiogramme** pour choisir l'antibiotique le plus adapté.
- **Virologie** : la recherche directe est une technique plutôt expérimentale, c'est pourquoi la technique la plus employée est la PCR, qui permet de mettre en évidence l'ADN ou l'ARN d'un pathogène. Très sensible et spécifique.

Analyses indirectes :

On recherche les anticorps, témoins du passage du pathogène. On parle de **sérologie**. Elle peut se faire sur sang ou sur lait... Il peut y avoir interférence avec les anticorps des vaccins ou les anticorps maternels qui vont positiver les sérologies (exemple : analyses prophylaxie)

La CREUSE le Département



Un partenariat historique avec le Conseil Départemental

Depuis le début des années 2000, des conventions financières sont établies entre le Conseil Départemental et GDS Creuse.

À travers ce partenariat renouvelé, nous accompagnons les éleveurs dans leur démarche d'amélioration du statut sanitaire des cheptels bovins, ovins, caprins, équins et porcins dans un contexte économique toujours plus tendu et un niveau d'exigence sanitaire toujours plus élevé. En 2022, le Département a apporté son soutien financier à hauteur de 185 000 € au travers de 4 conventions relatives à la mise en œuvre d'analyses au Laboratoire Départemental, à la prévention et à la lutte contre les dangers sanitaires des bovins, des équins et des ovins, mais également, et dorénavant, pour le sanitaire porcin au travers de l'Association Sanitaire Porcine de Nouvelle Aquitaine – ASPNA. Nous sommes également engagés aux côtés des agriculteurs, des vétérinaires et du GDS via le Plan Vétos 23 pour aider au maintien du maillage vétérinaire.

Nouveauté 2023, l'intégration des autocontrôles fermiers pour les bovins, ovins, caprins et porcins

Tiers-payant intégral pour les ruminants : Le LDA d'Ajain nous facture **toutes les analyses ruminants**, pour nos adhérents. Nous vous les refacturons au tarif global négocié par GDS Creuse, déduction faite d'éventuelles aides (Conseil Départemental, GDS Creuse).

Le LDA d'Ajain évolue juridiquement et intègre le GIP TERANA en 2023

Le Laboratoire départemental d'analyses de la Creuse, créé en 1952, est un service du Conseil Départemental depuis son transfert par l'Etat en 1990 dans le cadre des lois de décentralisation.

Implanté depuis 1997 dans ses locaux actuels à Ajain, il propose ses services dans les domaines analytiques relevant de l'environnement (contrôle sanitaire de l'eau par l'ARS, eaux d'abreuvement, eaux résiduaires) de l'hygiène alimentaire et de l'aide au diagnostic en santé animale et vétérinaire (autopsies, bactériologie, virologie, immuno-sérologie et biologie moléculaire). Afin d'anticiper les évolutions réglementaires et

avec l'objectif permanent de proposer un catalogue de prestations étoffées, diverses et répondant aux problématiques sanitaires actuelles et à venir, le Conseil Départemental a fait le choix d'adhérer au groupement de laboratoires d'analyses pour la santé publique TERANA, constitué en GIP depuis 2016. Ce groupement regroupe les Départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire, du Cher, de la Nièvre et du Rhône.

Cette adhésion sera effective le 1^{er} juillet 2023. Intégrer ce GIP représente une réelle opportunité par la force de sa coopération interdépartementale à l'échelle du grand Massif Central.

Les activités du site d'Ajain seront maintenues et vos interlocuteurs et services de proximité demeureront inchangés.

Je fais mon bilan reproduction et sanitaire

- ✓ **Bilan reproduction**
- ✓ Etat des lieux pathologies, mortalités
- ➔ Niveau d'équilibre ou de **déséquilibre** de mon cheptel

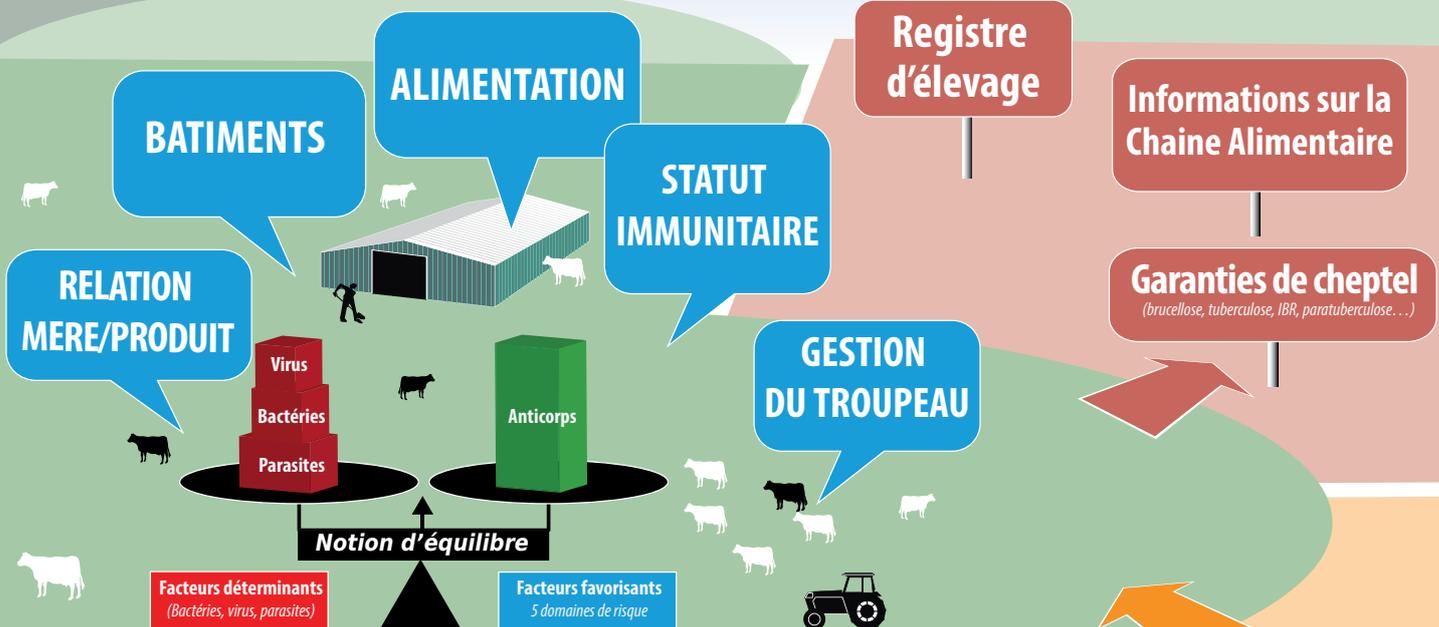
Bilan sanitaire prérempli

Je définis la priorité sanitaire de mon élevage



Je détermine les facteurs de risques de mon élevage

J'apporte des garanties



J'utilise la boîte à outils



Bilan sanitaire prérempli

Plans de lutte et de prévention

Formations

Aides au diagnostic

Visites d'élevage

Offre de services vétérinaires

Filiale de services

Je maîtrise les risques

Introductions

Suivis et surveillances épidémiologiques
Actualités sanitaires

Biosécurité externe

Pasteur : « Le microbe n'est rien, le terrain est tout »





GARANTIES DES ÉLEVAGES

Prophylaxies collectives ◀

IBR ◀

BVD ◀

Paratuberculose ◀

PROPHYLAXIES BOVINES

Pour un maintien des qualifications et appellations

J'apporte des garanties...

Des recherches obligatoires...

- ▶ BRUCELLOSE => 1 LGM par an pour les élevages laitiers ou PS sur 20 % des animaux de plus de 24 mois déterminés par un algorithme national et analyses EAT individuelles.
- ▶ LEUCOSE => 1 LGM tous les 5 ans pour les élevages laitiers ou PS tous les 5 ans sur 20 % des animaux de plus de 24 mois déterminés par un algorithme national et analyses mélange.
- ▶ IBR => avec des dépistages adaptés dans les cheptels indemnes et renforcés pour les non indemnes accompagnés d'une possible obligation d'éliminer les animaux positifs :
 - 1) Les cheptels indemnes d'IBR depuis moins de 3 ans => 6 LGM par an pour les élevages laitiers ou PS sur tous les animaux de plus de 24 mois et analyses IBR mélange.
 - 2) Les cheptels indemnes d'IBR depuis plus de 3 ans => 1 LGM par an pour les élevages laitiers ou PS IBR sur 40 animaux déterminés par un algorithme national, analyses IBR mélange. Nous demandons de respecter les animaux notés sur le DAP (minimum 30 animaux sur 40 doivent être les bons animaux, 10 maximum peuvent être changés). Pour les cheptels en dépistage paratuberculose et pour les cheptels avec plus de 200 animaux de plus de 24 mois, il peut y avoir plus de 40 prélèvements à réaliser (ex : brucellose et/ou leucose (tous les 5 ans) = 20 % des animaux de plus de 24 mois).
 - 3) Les cheptels indemnes d'IBR avec un atelier dérogatoire et/ou un centre de rassemblement => classés à risque, 6 LGM par an pour les élevages laitiers ou prophylaxie sur tous les animaux de plus de 24 mois et analyses IBR mélange.
 - 4) Les cheptels en cours de qualification, en cours de gestion, en assainissement, retirés ou non conformes => PS sur tous les animaux de plus de 12 mois et analyses IBR individuelles. Les mâles non reproducteurs destinés à l'engraissement sont dépistés sur la base du prélèvement d'un échantillon de 25 animaux et tous les animaux si leur nombre est inférieur à 25. Les mâles engraisés restants peuvent-être écartés du dépistage sur déclaration du vétérinaire sanitaire (VS).
- ▶ VARRON => dépistage orienté et aléatoire

... avec si besoin d'autres recherches possibles...

- ▶ PARATUBERCULOSE
- ▶ PARASITISME
- ▶ PAG (protéines associées à la gestation)

... sans oublier un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... pour un bénéfice collectif et individuel

Pour plus de renseignements :

- ➔ Camille LOIREAU-REDON : camille.loireau-redon.gds23@reseau.gds.com
- ➔ Patricia MORIN : patricia.morin.gds23@reseau.gds.com
- ➔ Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defrenaix.gds23@reseau.gds.com
- ➔ Christophe LE MAUX : christophe.le-maux.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre article correspondant sur notre site www.gdscreuse.fr - Onglet « Garantie élevage »

Prophylaxies collectives



Quels élevages sont concernés ?

TOUS : si vous détenez au moins un bovin, vous devez réaliser la prophylaxie.

À quelle période ?

La campagne de prophylaxie 2022-2023 se déroule du **1^{er} octobre 2022 au 31 mai 2023**.

- Sauf cas de force majeure dûment notifié à la DDETSPP, la qualification des cheptels dont la totalité de la prophylaxie ne sera pas terminée au 31 mai pourra être suspendue jusqu'à la réalisation des actions correctives.
- Le délai entre le début et la fin de prophylaxie ne doit pas excéder 90 jours.

Comment ?

- **Sur lait** : pour les élevages laitiers qui livrent en laiterie de manière continue, les analyses sont effectuées sur le lait de tank (LGM).
- **Sur sang** : pour les autres élevages laitiers (producteurs fermiers ne livrant pas en laiterie, production discontinuée) et les élevages allaitants, des prises de sang sont réalisées (modalités détaillées ci-contre).

« Il incombe aux détenteurs des bovinés de prendre sous leur responsabilité toutes dispositions nécessaires pour aider à la réalisation des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral portant organisation des opérations obligatoires de prophylaxie collective, notamment en assurant la contention de leurs animaux ».

Dans le cadre de notre mission de mutualisme, avec notre mutuelle sanitaire en élevage bovin, nous effectuons une prise en charge lors de fracture ou de strangulation sur les bovins soumis à intervention pendant les opérations de prophylaxie réalisées avec des conditions de contention conformes.

Qui réalise les prélèvements ?

Votre vétérinaire sanitaire. Le changement de vétérinaire sanitaire ne peut intervenir qu'entre deux campagnes soit après le 31 mai et avant le 1^{er} octobre de la campagne suivante.

Quelles analyses ? (détail ci-contre)

Obligations réglementaires : surveillance de 4 maladies : brucellose, leucose, IBR et varron

Recherches volontaires : paratuberculose, sérologie grande douve, PAG...

Le maintien en sérothèque 12 mois par le LDA permet de rattraper un oubli, n'hésitez pas à y recourir en cas de besoin.

Modalités pratiques

Une intervention spécifique de prophylaxie est programmée pour chaque élevage de notre département. Ces dernières sont réalisées par le VS. En début de campagne, nous transmettons à chaque VS la liste des cheptels pour lesquels une intervention est programmée avec les dates prévisionnelles. Des modifications peuvent intervenir pour les dates prévisionnelles sur simple demande. Ensuite, 15 jours avant chaque date prévisionnelle et par quinzaine, nous fournissons un DAP actualisé pour chaque intervention au VS et systématiquement une copie est envoyée à l'éleveur pour qu'il puisse préparer les animaux concernés.

Qu'est-ce qu'un DAP ?

Le Document d'Accompagnement des Prélèvements a une validité conseillée de 60 jours à compter de sa date d'édition et il se compose de la manière suivante :

1^{re} page du DAP :

Les cadres « Exploitation » et « Commémoratifs » : sont repris vos coordonnées, celles de votre vétérinaire sanitaire et du Laboratoire Départemental d'Analyses (le LDA de la Creuse à Ajain pour nous), ainsi que vos qualifications (brucellose, leucose et tuberculose), appellations (IBR et varron) et apport de garantie (paratuberculose).

Le cadre « Demandes » : brucellose, leucose, IBR, paratuberculose et/ou hypodermose. Le nombre de bovins à prélever est inscrit en face de chaque

Attention : la 1^{re} page du DAP doit suivre tout prélèvement de prophylaxie après avoir été complétée (cadre « Informations à compléter ») et signée par le vétérinaire et l'éleveur. En cas de litige, la signature de la 1^{re} page du DAP par l'éleveur permet de lever ce litige.

demande d'analyse. Le vétérinaire sanitaire reste seul prescripteur des demandes d'analyses et modifie les demandes si besoin. L'éleveur valide cette prescription en signant le DAP. Les retraits et/ou ajouts doivent être indiqués clairement ici.

Le cadre « Commentaires DAP » : il comprend des mentions à noter et le vétérinaire indique le temps total si une majoration horaire est demandée (NB : une vacation déplacement est comptée pour chaque passage).

Le cadre « Informations à compléter » : le vétérinaire note la date d'intervention, le nombre de prélèvements réalisés à cette date, coche totale, partielle ou fin (1 seule mention cochée) et signe. Les pages suivantes du DAP : elles reprennent les coordonnées de l'éleveur et la liste des animaux à prélever, par ordre croissant de n° de travail. Pour chaque bovin, sont indiquées les analyses prévues.



Un investissement technique et financier de GDS Creuse

Notre implication dans les prophylaxies collectives constitue un de nos métiers premiers depuis notre création, il y a 70 ans. Grâce à la

mobilisation de tous (éleveurs, vétérinaires, LDA, DDETSPP, GDS), les résultats sont patents et l'action se poursuit pour la santé de nos cheptels et les atouts commerciaux conformément à notre adage : « pour un troupeau sain, sûr et rentable ». L'application des mesures IBR de la LSA, fruit d'un travail collectif initié il y a 25 ans, a déjà permis à l'élevage creusois la campagne dernière d'économiser plus de 400.000 € et cela va permettre de financer le plan BVD en limitant le recours aux fonds de réserves de votre GDS.

Notre investissement est technique et financier à travers les conventions (DDETSPP, Conseil Départemental et LDA), le tiers-payant (vétérinaires, LDA) qui permettent des allègements administratifs (seuls les résultats de prophylaxie non-négatifs vous sont transmis sauf si vous en faites la demande, vous pouvez également les consulter via WebGDS) et financiers (coûts diminués pour les analyses, mutualisation des analyses et des résultats positifs). Il est également présent, en relation avec les vétérinaires et la DDETSPP dans les plans d'assainissement ou lors de tout résultat « discordant ». Depuis le 1^{er} décembre 2016, suite aux 5 audits COFRAC (suivant la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012) réalisés, le GRASL puis la FRGDS Nouvelle-Aquitaine ont obtenu leur accréditation et ce jusqu'au 30 novembre 2024.

IBR

Pour faciliter vos commercialisations



Finaliser l'assainissement IBR...

Cheptels non indemnes :

- ▶ **Dépistage en analyse individuelle à partir de 12 mois**
- ▶ **Quarantaine avant départ 21 jours et prise de sang datant de moins de 15 jours**
- ▶ **Pas de commercialisation possible vers élevage « Indemne » et « En Cours de Qualification »**
- ▶ **Pas de commercialisation possible des bovins positifs vers l'élevage**

... pour aller vers un pays « Indemne » et faciliter les échanges.



IBR qu'est-ce que c'est ?

La rhinotrachéite infectieuse bovine ou IBR est une maladie virale spécifique des bovinés. Les deux manifestations cliniques les plus rencontrées sont : la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) avec une atteinte du système respiratoire et la vulvo-vaginite pustuleuse infectieuse (IPV) sur la fonction reproduction. La contamination s'effectue par contact étroit entre les bovins, le plus souvent de mufler à mufler, le virus est peu résistant dans le milieu extérieur. Lorsque le virus IBR infecte un animal, il se dissémine dans son organisme. Il induit des réactions de défense (immunité) avec l'apparition d'anticorps (sérologie positive dans les 15 jours qui suivent l'infection). Toutefois, l'animal n'arrive pas à se débarrasser du virus (c'est ce qu'on appelle la latence) et peut le réexcréter sous l'effet de certains facteurs (stress). L'IBR n'est pas une zoonose (maladie contagieuse à l'homme). C'est une maladie réglementée en France et en Europe.

Mention positif IBR

La mention « bovin positif en IBR » et la surimpression « POSITIF IBR » apparaissent sur l'ASDA de tous les animaux infectés d'IBR et sur les animaux issus de cheptels « non conforme » et « retiré ».



**BOVIN NON
DEPISTE IBR**

Etiquette Bovin non dépisté IBR

L'étiquette « Bovin non dépisté IBR » est à coller sur l'ASDA des animaux venant de cheptels en assainissement ou en cours de qualification destinés à l'abattoir ou à un atelier dérogatoire. Elle dégage l'éleveur de sa responsabilité et informe les acquéreurs ultérieurs de l'absence de dépistage avant le départ.

Pour plus de renseignements :

- Camille LOIREAU-REDON : camille.loireau-redon.gds23@reseau.gds.com
- Patricia MORIN : patricia.morin.gds23@reseau.gds.com

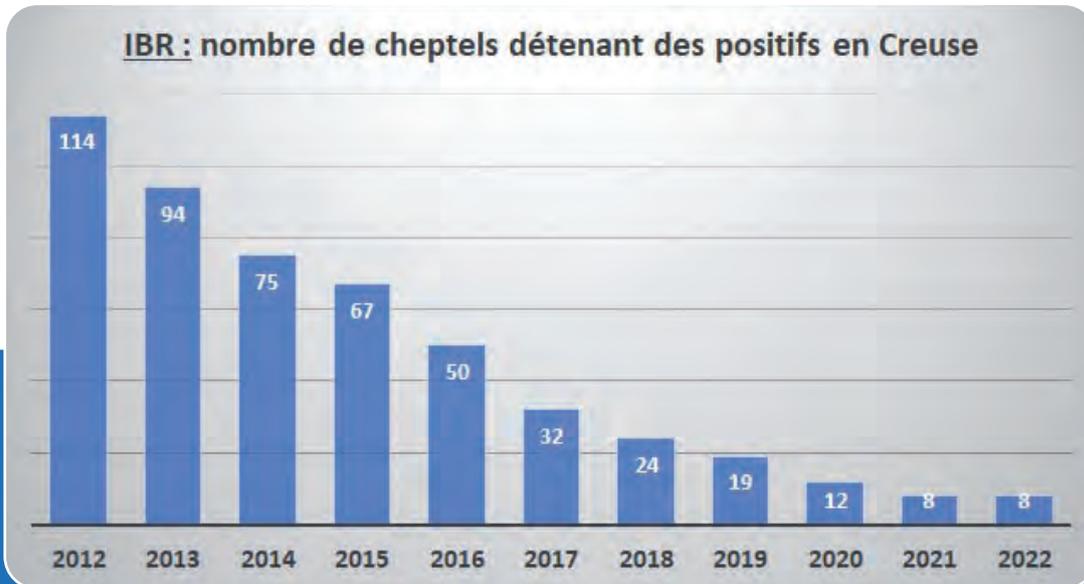
Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- L'article correspondant « Prophylaxie de l'IBR, bilan et perspectives »
- L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un cheptel français est sous appellation IBR

Finalisation de l'assainissement IBR



Depuis le 21 avril 2021, la LSA s'applique dans tous les Etats membres de la Communauté Européenne. Cela entraine des adaptations législatives dans chaque pays, en France, elles sont inscrites dans l'arrêté ministériel du 5 novembre 2021. L'objectif final est une éradication de l'IBR en Europe à l'horizon 2027. La Creuse est en bonne voie pour atteindre l'éradication, récompense d'un travail de longue haleine.



En 11 ans, le nombre de cheptels détenant des animaux positifs a baissé de plus de 90%, à ce jour il en reste 8. La situation favorable de notre département permet des échanges plus fluides :

- 9 019 bovins introduits avec demande de dérogation sur la campagne 2021/2022
- 274 attestations « cheptel indemne d'IBR » ont été délivrées pour des exportations

Chronologie des mesures du programme IBR

Les mesures vont progressivement évoluer, avec un durcissement de la commercialisation des animaux non-indemnes et de nouveaux statuts pour les centres de rassemblement et les ateliers dérogatoires.

Statut bovin	2022	2023	2024	2025
Indemne	Toute destination			
Non Indemne	Toute destination + quarantaine et PS avant départ	Troupeau autre que IND et ECQ*+ quarantaine et PS avant départ	Engraissement + Abattoir	Abattoir, transport sécurisé
Infecté vacciné	Engraissement + Abattoir		Abattoir, transport sécurisé	
Infecté non vacciné + non conforme	Abattoir, transport sécurisé			
Type atelier				
Centre de rassemblement	Non indemne		Mise en place d'une qualification indemne	
Atelier dérogatoire	Non indemne, bovin tout statut	Non indemne, choix du statut des animaux introduits*	Non indemne, n'introduit que des bovins non infectés	Indemne, n'introduit plus de bovins non indemnes

* Indemne et En Cours de Qualification

* Pour les ateliers dérogatoires associés à un atelier carte verte

GDS Creuse accompagne les élevages en assainissement

L'accompagnement de GDS Creuse est technique (informations et actions lors de résultats positifs, suivis des cheptels en assainissement) et financier (mutualisation du coût des analyses, aides à la vaccination). En début de campagne, nous avons contacté les éleveurs avec moins de 10% de bovins positifs au sein de leur cheptel pour leur rappeler l'obligation de les éliminer avant la fin de la campagne de prophylaxie.



BVD : Une maladie à impact sanitaire et économique

QU'EST-CE QUE LA BVD ?

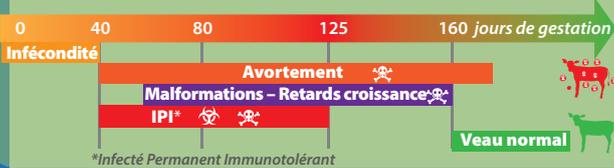
La BVD (Diarrhée Virale Bovine) ou maladie des muqueuses est **une maladie virale très contagieuse des bovinés** qui se transmet par contact ou par transmission verticale, de la mère au fœtus.

Le **pouvoir immunodépresseur** du virus favorise une **augmentation** en nombre et en gravité **des diarrhées et des gripes**.

Contamination d'un bovin non-gestant non-protégé



Contamination d'une vache gestante non-protégée



Selon le stade de gestation, les impacts sont variables, d'un passage inaperçu, à des **problèmes de reproduction**, des **retards de croissance**, ou la naissance d'**IPI (Infected Permanent Immunotolerant)**, **excréteurs** en permanence **de ce virus** avec une **faible espérance de vie**.



→ Je fais mes prélèvements de cartilage le plus tôt possible après la naissance

→ Je les conserve au frais après réalisation, maximum 7 jours

→ Je les dépose une fois par semaine chez mon vétérinaire

NB : Des enveloppes spécifiques préaffranchies à validité permanente sont disponibles à GDS Creuse



→ Emilie AMEAUME : suivi technique
emilie.ameaume.gds23@reseau.gds.com



→ Aurélie PERRIER : suivi administratif
aurelie.perrier.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète :

- Les articles BVD sur notre site www.gdscreuse.fr
- Le dossier BVD dans l'onglet « Actions - BOVIN »



UN IMPACT ÉCONOMIQUE

Le coût de la maladie pour la **ferme France** peut être évalué à **plus de 30 millions d'euros par an**.

A l'**échelle individuelle**, les coûts de la BVD sont importants pour l'éleveur touché. Au-delà des **IPI** formés et de leur mort, elle entraîne une **baisse de productivité**, une **augmentation des pathologies** et de la **charge de travail**.



La **perte moyenne** se situe autour de **8.000 €** en **élevage laitier** et **3.000 €** en **élevage allaitant**. Ainsi, dans un **élevage infecté**, la **BVD** coûte de **46 à 83 € par bovin et par an**, soit ramené à **l'ensemble des cheptels**, **6,90 à 12,50 € par bovin et par an**.

Le coût de la maladie pour la Creuse est de **400.000 à 450.000 €/an**



Seuls les résultats défavorables ou les échantillons n'ayant pu donner lieu à interprétation sont transmis par courrier.

Tous mes résultats sont disponibles dans mon accès WebGDS mis à disposition gratuitement.

Je les consulte en temps réel et je peux m'éditer mes attestations NON IPI en cas de besoin.

Je n'ai pas encore mon accès !

Contactez-nous afin d'avoir les modalités ou retrouvez plus de détails en page 30.

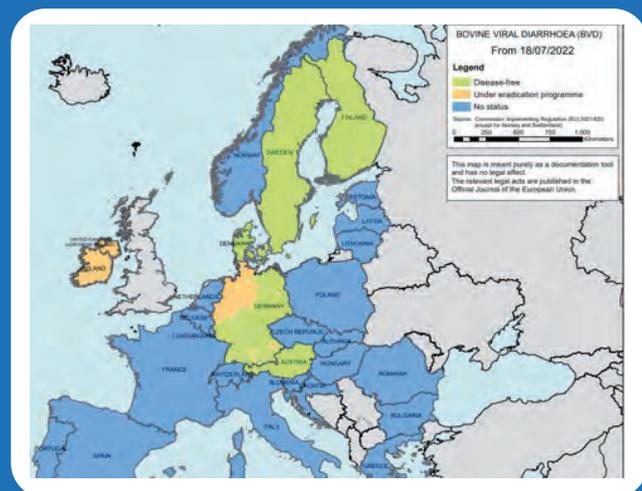
Pour plus de renseignements :

→ Emilie AMEAUME : suivi technique
emilie.ameaume.gds23@reseau.gds.com

→ Aurélie PERRIER : suivi administratif
aurelie.perrier.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète :

- Les articles BVD sur notre site www.gdscreuse.fr
- Le dossier BVD dans l'onglet « Actions - BOVIN »



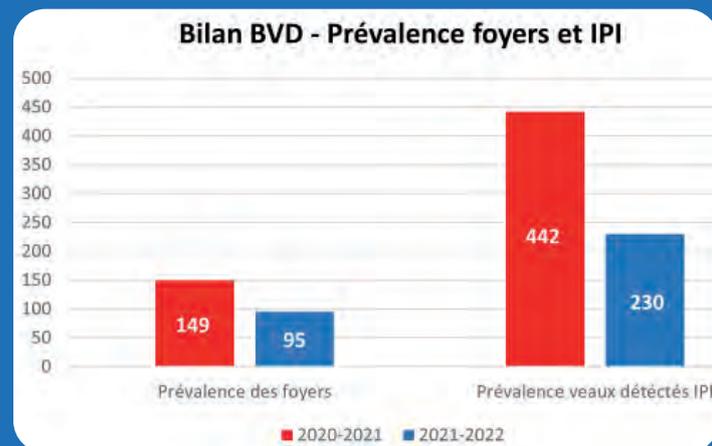
Une implication importante...

Un très bon dépistage à la naissance

- ▶ plus de 97 % des veaux statutés

Des résultats encourageants

- ▶ Un nombre de foyers en diminution
 - 95 élevages classés foyers sur la campagne 2021/2022
 - Une prévalence de 4,17% contre 6,4% la campagne précédente
- ▶ Un nombre d'IPI qui diminue également
 - 230 veaux viropositifs contre 442 l'an dernier
 - Une prévalence de 0,15%



... à consolider afin de réussir l'assainissement...

- ▶ 58% des élevages infectés l'étaient déjà l'an dernier, d'où l'importance :
 - De détecter et d'éliminer les IPI, sous 15 jours vers l'abattoir ou l'équarrissage après euthanasie
 - De casser les chaînes de contamination en mettant en œuvre une couverture vaccinale

Un accompagnement de la DDETSPP, avec des mesures coercitives

- Pour les élevages en sous dépistage
- En cas de non élimination des IPI

En respectant les mesures de biosécurité ...

- ▶ Pour tous les mouvements (introduction, rassemblement, concours...) :
 - Isolement de 15 jours minimum
 - Et connaissance du statut BVD ou réalisation d'une Prise de sang...
 - Attention aux femelles introduites gestantes !
- ▶ Mais aussi au pâturage !
 - Eviter le contact inter-cheptel, qui reste la principale source de contamination (double clôture ou pâturage alterné)
- ▶ Et lors des interventions extérieures

... afin d'éviter les contaminations

GDS Creuse vous accompagne financièrement et techniquement

- Une prise en charge à 100 % de toutes vos analyses BVD mélange
- Une aide à 100 % lors de la recherche à l'introduction
- Une prise en charge de l'euthanasie des IPI
- Une aide à l'élimination des IPI sous 15 jours
- Une visite des élevages en assainissement



La réussite de l'assainissement est fonction de votre implication et vigilance !

Un important travail a été fait lors de ces deux campagnes de dépistage, il est nécessaire de le poursuivre afin d'avancer dans notre plan d'éradication.

PARATUBERCULOSE

Face à cette maladie inguérissable
d'impact économique important

Je prends des précautions...

Je ne l'introduis pas

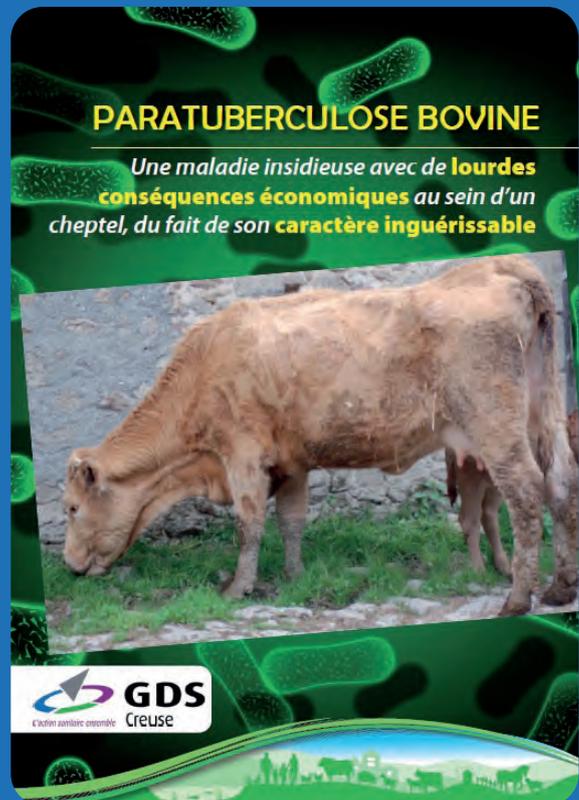
- ▶ Cheptels sous apport de garantie
- ▶ Contrôle à l'introduction

Je l'élimine en étant vigilant et constant dans les actions de mon plan d'assainissement

- ▶ Détection et élimination
- ▶ Maîtrise des risques de contamination

... avec un accompagnement technique
et financier de GDS Creuse

... afin de ne pas être confronté



Méthodologie de prévention et de lutte

Introduction de bovins		
Statut du cheptel d'origine	Bovin issu d'un cheptel sous apport de garantie	Liste des cheptels sous apport de garantie paratuberculose sur www.gdscreuse.fr
Contrôle à l'introduction	Bovin de plus de 18 mois (si plus jeune, contrôle différé)	<ul style="list-style-type: none"> 🔄 Sang : sérologie (bovin non-issu d'un cheptel sous apport de garantie)
Reprise de terrains		
Situation du cheptel présent précédemment	Présence de paratuberculose	Pas de jeunes bovins à pâturer pendant 12 mois
Suspicion		
Tout bovin avec une diarrhée chronique	Isolément de l'animal Prélèvements => diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> 🔄 Sang : sérologie 🔄 Bouse : PCR et coprologie
Assainissement (suspicion confirmée)		
Détection	Contrôle annuel de tous les bovins de plus de 24 mois	Isolément, élimination positifs et dernier descendant
Maîtrise des risques de contaminations	Limitier contamination jeunes Augmenter résistance	Suivi annuel GDS Creuse - vétérinaire
Sortie plan d'assainissement		
Atteinte des critères de sortie	Plus de clinique, plus de positifs dans l'élevage, pas de réforme de positifs depuis 2 ans, deux séries de résultats négatives	Durée moyenne du plan : 7 ans
Apport de garantie de cheptel		
Poursuite en apport de garantie de cheptel paratuberculose	Acquisition : deux contrôles annuels négatifs sur tous les plus de 24 mois	Maintien : 1 ^{er} contrôle annuel sur tous les plus de 24 mois puis tous les deux ans sur les 24 à 72 mois

Pour plus de renseignements :

➔ Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defreinaix.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'article Paratuberculose
- ➔ Le dossier paratuberculose dans l'onglet « Actions - BOVIN »
- ➔ L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un élevage creusois est sous apport de garantie

Assainissement

Amaigrissement – Diarrhée → Et si c'était la PARATUBERCULOSE ?

La paratuberculose bovine reste une maladie insidieuse avec des conséquences économiques importantes et une maîtrise difficile.

Un impact économique accru

Après des années d'incubation, la maladie se déclenche progressivement avec apparition de diarrhée et amaigrissement, conduisant à la cachexie. Tout traitement est alors illusoire. Depuis l'interdiction d'introduction d'un animal malade en abattoir, l'impact de la paratuberculose se trouve augmenté. Dès l'apparition de signes cliniques, un bovin paratuberculeux ne présente plus de valeur. Sa destination finale sera l'équarrissage.



Une maîtrise difficile...

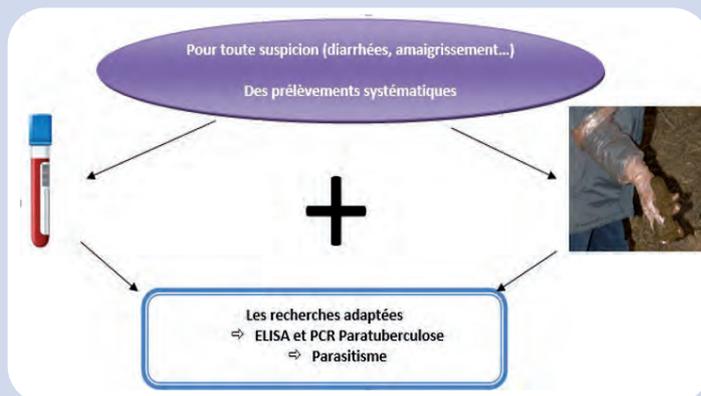
Trois caractéristiques de cette maladie conditionnent les plans de lutte et de prévention :

- Un germe très résistant dans le milieu extérieur, tout particulièrement en milieu acide.
- Un germe se développant très lentement chez le bovin. La contamination a lieu souvent dans les premiers mois de vie et les premiers symptômes apparaissent, en cheptel allaitant, entre 2 à 4 ans dans 50 % des cas, beaucoup plus tard (jusqu'à l'âge de 10 ans et plus) pour les 50 autres %.
- Des analyses disponibles pour détecter les bovins atteints imparfaites puisque la détection des bovins infectés ne peut intervenir que 2 ans minimum après l'infection, lorsqu'ils sont en phase d'excrétion (PCR) ou à un stade d'infection avancé (ELISA).

Un diagnostic précoce, la mise en place d'un plan d'assainissement

En cas de suspicion, le diagnostic passe par des prélèvements de sang et de bouse. Si la maladie est confirmée, le plan de lutte s'appuie sur plusieurs mesures :

- la détection des animaux porteurs par analyse sérologique, à un tarif négocié pour les adhérents GDS Creuse
- la réforme précoce des animaux excréteurs et de leur dernier descendant
- la maîtrise sanitaire des risques de contamination (fumiers, points d'eau, désinfection des bâtiments)
- la gestion des introductions



Garantie

Un référentiel technique national d'apport de garantie de cheptel a été élaboré. La garantie est obtenue après 2 séries négatives sur tous les bovins de plus de 24 mois et entretenue ensuite par une surveillance annuelle avec un allègement des prélèvements. La connaissance du statut du cheptel d'origine apporte une meilleure garantie lors de mouvements d'animaux. Ce dépistage de la paratuberculose est une obligation pour l'adhésion au Herd-Book Limousin (HBL), les autres élevages sous apport de garantie étant essentiellement des éleveurs limousins qui commercialisent des animaux reproducteurs ou qui souhaitent préparer leur cessation et transmettre un cheptel sain. Ceci fait suite à la sensibilisation mise en place par GDS Creuse depuis plusieurs années.



Le respect strict des mesures sanitaires avec un accompagnement de GDS Creuse

La réussite de la prévention et de la lutte contre la paratuberculose passe par un strict respect des mesures sanitaires : précautions à l'introduction pour éviter son entrée, mise en place rapide et respect des mesures préconisées en cas de présence dans l'élevage. Notre investissement dans cette action est technique (outils collectifs pour la prévention et la lutte et le suivi individuel, en relation avec le vétérinaire de l'élevage) et financier (aides aux analyses et visites).

Paratuberculose : élevages en suivi en Creuse				
	2011	2015	2021	2022
Nombre de cheptels engagés	301	345	359	350
% de cheptels creusois engagés	9,7 %	12,5 %	14,9 %	14,7 %
Nombre de cheptels sous apport de garantie	148	157	184	183
Nombre de cheptels en acquisition garantie	34	22	21	17
Nombre de cheptels en assainissement	119	166	154	150



Pleinchamp

Votre site d'expertise agricole.

Au bureau comme au champ **OPTEZ pour l'EFFICACITÉ** avec la **MÉTÉO** Pleinchamp

En accès libre :

- Prévisions à 36 heures et 5 jours
- Radar des précipitations

Avec Pleinchamp Pro* :

- Prévisions à 15 jours, et heure par heure
- Outils d'aide à la décision
- Notifications personnalisables
- Jusqu'à 6 localisations favorites

www.pleinchamp.com

Retrouvez Pleinchamp Pro

dans votre Compte à Composer Agri
du **Crédit Agricole***



**Rejoignez une communauté
d'experts et de passionnés !**

Flashez ce QR code pour accéder
directement au site

Le site www.pleinchamp.com est édité par Pleinchamp. Accès gratuit, hors coût du fournisseur d'accès.

Pleinchamp Pro est inclus dans les offres du Compte Service Agri (offre qui n'est plus commercialisée) et Compte à Composer Agri du Crédit Agricole : renseignez-vous sur les conditions et la disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Cet abonnement peut également être souscrit séparément. Pleinchamp, société par actions simplifiée au capital de 2.632.080 euros - Siège social : 12 place des Etats-Unis - 92120Montrouge - 432 556 900 RCS Nanterre. Crédit Photo Istock. Réalisé par CA Immobilier - Production Graphique.



MAÎTRISE DES RISQUES

Biosécurité ◀

Contrôles aux mouvements ◀

Faune sauvage ◀

Biosécurité interne ◀

Déchets d'Activité de Soins ◀

Registre d'élevage ◀



BIOSÉCURITÉ

Pour une meilleure maîtrise de la santé de mon troupeau

C'est du bon sens et c'est peu onéreux...



La biosécurité... la protection de mon élevage

Le terme de biosécurité est apparu il y a quelques années dans le milieu de l'élevage et fait désormais partie du langage commun. Mais ce que recouvre ce concept reste encore souvent un peu flou : « la biosécurité désigne l'ensemble des mesures préventives et réglementaires visant à réduire les risques de diffusion et transmission de maladies infectieuses chez l'homme, l'animal et le végétal ».

... avec une identification des facteurs de risque

La première étape consiste à identifier les sources d'agents pathogènes, mais toutes ne présentent pas le même niveau de risque. Il va s'agir des animaux eux-mêmes, par le contact au pâturage ou lors d'introductions (transport, non isolement) ou de rassemblements (concours, marchés, transhumance...). C'est de loin le principal risque sanitaire. Ensuite, tous les intervenants en élevage ou le matériel en commun, qui ont pu être en contact avec des agents

pathogènes. On se concentrera donc sur l'hygiène des bottes et des véhicules. On s'intéressera enfin aux autres vecteurs possibles, l'eau, les aliments, l'environnement. Cela passe par une gestion des animaux morts, des effluents d'élevage et la lutte contre les rongeurs notamment. Sans oublier que certaines pathologies sont des zoonoses susceptibles de vous infecter, comme la salmonellose par exemple.

Nous mettons à disposition des éleveurs de ruminants des grilles d'auto-évaluation de la biosécurité dans leur élevage. Cela vous permet de vous situer et d'identifier les points d'amélioration.

Le pathogène ne circule pas dans mon troupeau

- ▶ Je renforce la résistance de mes animaux
- ▶ Je diminue l'exposition de mes animaux

Le pathogène ne rentre pas dans mon troupeau

- ▶ Je contrôle et j'isole tout animal introduit
- ▶ Je suis attentif vis à vis de tout visiteur ou intervenant
- ▶ Je limite les contacts avec les troupeaux voisins
- ▶ Je suis strict pour l'hygiène des matériels en commun

Le pathogène n'infecte pas l'Homme

- ▶ Je porte des gants quand je fouille mes vaches
- ▶ Je suis vigilant pour mon hygiène lors de présence de maladies contagieuses à l'Homme dans mon élevage
- ▶ Je suis à jour des prophylaxies vis-à-vis des zoonoses
- ▶ Je renseigne mon registre d'élevage
- ▶ Je complète les ICA

Le pathogène ne sort pas de mon troupeau

- ▶ Mes animaux bénéficient de garanties
- ▶ Mes bâtiments sont dératés et désinsectisés
- ▶ Je dispose d'un bac d'équarrissage ou d'une aire bétonnée
- ▶ Mes animaux domestiques ne divaguent pas

Le pathogène ne persiste pas dans l'environnement

- ▶ Je désinfecte mes bâtiments
- ▶ Je réalise un vide sanitaire
- ▶ Je gère mes effluents d'élevage
- ▶ Je protège mes points d'eau

... pour un bénéfice individuel et collectif !

GDS
Creuse
l'action sanitaire ensemble

BIOSÉCURITÉ
Grille d'auto-évaluation



Décembre 2020 - V1

GDS
France
l'action sanitaire ensemble



Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE : marien.bataille.gds23@reseaugds.com

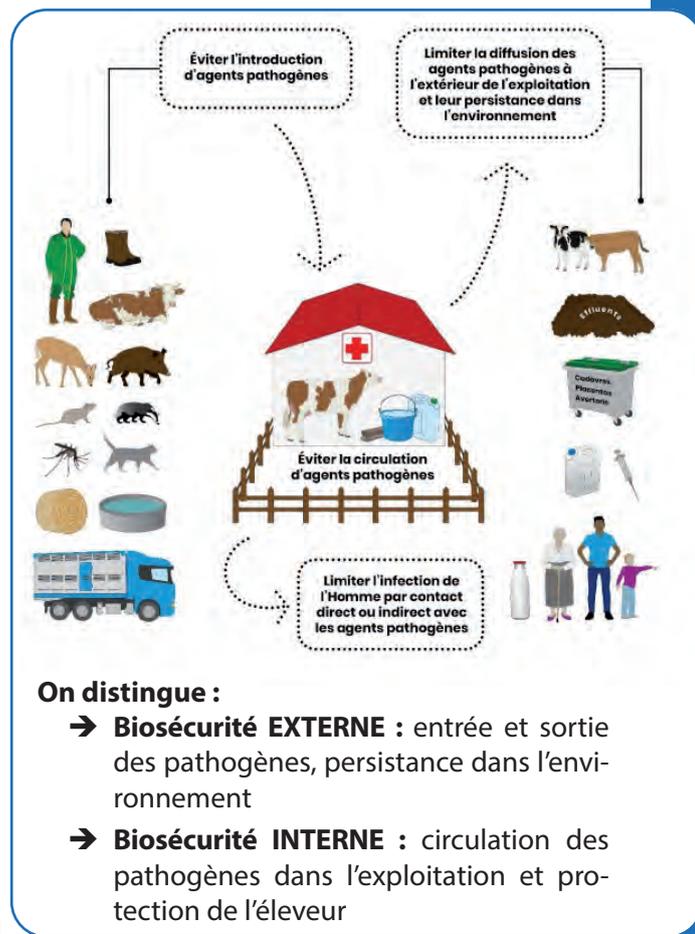
Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr

→ Onglet Maîtrise des risques



La mise en place de mesures de biosécurité passe par la définition de **zones**, qui permettent de contrôler les accès et définir des exigences sanitaires :

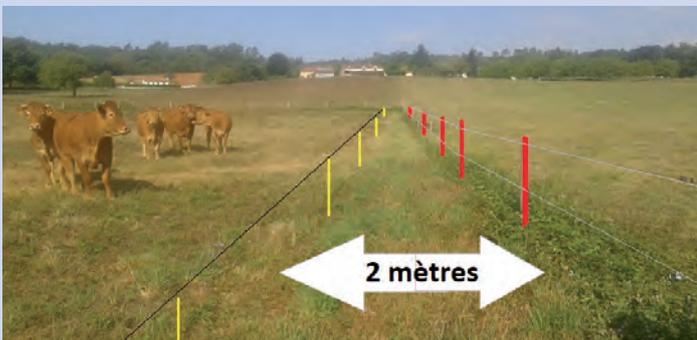
- ➔ **Zone d'élevage**, où sont les animaux, protection maximale
- ➔ **Zone professionnelle**, accès limité aux personnes qui travaillent sur l'exploitation
- ➔ **Zone publique**, la partie extérieure et la partie privée, accès libre



On distingue :

- ➔ **Biosécurité EXTERNE** : entrée et sortie des pathogènes, persistance dans l'environnement
- ➔ **Biosécurité INTERNE** : circulation des pathogènes dans l'exploitation et protection de l'éleveur

Biosécurité externe en pratique...



Si je ne peux pas mettre de doubles clôtures, je fais du pâturage alterné.



J'aménage une aire d'équarrissage avec du matériel adapté dans la zone publique accessible facilement sans que le camion n'entre dans ma zone professionnelle. La présence d'animaux morts sur une exploitation est un facteur de risque important de diffusion de maladies, dans l'environnement immédiat par les infiltrations de jus ou plus largement par la faune sauvage ou les animaux errants qui viennent les dégrader et diffuser les pathogènes.



Je limite l'accessibilité de mes points d'eau avec des zones aménagées et une hauteur minimale de 70 cm. Banir les accès aux eaux stagnantes (mares, étangs...).



Je suis attentif vis-à-vis de tout visiteur ou intervenant. Je mets en place un pédiluve ou un lave botte à l'entrée de ma zone professionnelle ou de mon bâtiment. La plupart des virus et bactéries ont besoin d'humidité et de matière organique pour survivre, les bouses et fumiers sont donc un excellent support. Les bottes et chaussures des intervenants en élevage présentent un risque élevé de transmission de maladies.

CONTROLES AUX MOUVEMENTS

AVANT LE DEPART

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours précédant le départ du bovin

Tuberculose	Cheptel classé à risque : IDC systématique sur les animaux âgés de plus de 6 semaines	
BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil Départemental)
IBR	Cheptel non-indemne d'IBR : Quarantaine de 21 jours obligatoire + dépistage IBR dans les 15 jours précédant le départ du bovin sauf pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement en bâtiment dédié. Vente interdite en cheptel « Indemne d'IBR » et « En Cours de Qualification IBR ».	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil Départemental)
Paratuberculose	Cheptel sans apport de garantie : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
Besnoitiose	Dans tous les cas : sérologie individuelle conseillée	
Néosporose		

CONTROLES D'INTRODUCTION

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur

**Pour toute introduction (ACHAT et tout autre RETOUR ou ENTREE dans le cheptel) :
ISOLEMENT DU BOVIN PENDANT 15 JOURS MINIMUM
et, lors de réalisation d'analyses, jusqu'à obtention des résultats**

Brucellose	Délai de transit supérieur à 6 jours : sérologie individuelle sur les animaux âgés de plus de 24 mois	
Varron	Absence d'appellation « zone ou cheptel assaini » sur ASDA : traitement systématique	
BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil Départemental)
IBR	Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur. Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » avec un transport maîtrisé sans passage par un centre de rassemblement ou marché. <i>Demande de dérogation à fournir à GDS Creuse.</i> Toute introduction de bovins positifs et/ou vaccinés est interdite sauf en atelier d'engraissement en bâtiment dédié. Cheptel « indemne » et « en cours de qualification » : pas d'introduction d'animaux non-indemnes	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil Départemental)
Paratuberculose	Cheptel sans apport de garantie et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
Besnoitiose	Dans tous les cas et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle conseillée	
Néosporose		

NB : toute autre demande non citée ci-dessus sera traitée comme une demande exploitant (facturation des actes directement par le vétérinaire et les analyses ne seront pas éligibles aux aides)

Contrôle aux mouvements



Tout mouvement est un facteur majeur de risque de contamination. L'animal arrive ou revient avec son microbisme ; le stress du transport, le contact avec d'autres animaux, le changement d'exploitation et de conditions d'élevage favorisent la réactivation des agents infectieux. Une méthode simple et peu onéreuse permet de gérer vos mouvements sans conséquences néfastes voire catastrophiques pour votre troupeau.

POUR CHAQUE MOUVEMENT, JE RESPECTE CHAQUE ÉTAPE...

1- JE SUIS VIGILANT pour tous les mouvements

Tout contact avec des animaux ou des moyens de transport extérieurs peut être source de contamination. Donc, tout prêt, mise en pension, participation à un rassemblement, retour de marché, passage d'un élevage à un autre pour un animal en copropriété, transport par un moyen « collectif », introduction... est à considérer comme un mouvement et requiert une application systématique de cette méthodologie.

2- JE DEMANDE les statuts IBR et paratuberculose du cheptel d'origine et la garantie BVD NON-IPI du bovin

Pour certaines maladies, la connaissance du statut du cheptel d'origine est nécessaire. Pour l'IBR et la paratuberculose, les statuts se trouvent sur notre site www.gdscreuse.fr, onglet « garanties des élevages – bovins » ou sont disponibles sur simple demande. En complément, certaines garanties à l'animal restent importantes, notamment concernant la garantie BVD NON-IPI. Si cette garantie est absente (non inscrite sur l'ASDA ou absence d'attestation), nous vous demandons de réaliser un dépistage BVD afin d'écartier le risque d'introduire un animal Infecté Permanent Immunotolérant (IPI, porteur et excréteur de virus durant toute sa vie). Cette garantie BVD NON-IPI ne dispense pas d'un isolement de 15 jours minimum du fait de la possible introduction d'un infecté transitoire.

3- JE SIGNE un Billet de Garantie Conventionnelle (BGC) au moment de la vente

Le BGC est un outil technique et financier (au verso, voir les différentes étapes, précautions, obligations et aides en Creuse) par lequel le vendeur et l'acheteur s'entendent sur l'annulation de la vente en cas de résultats positifs vis à vis de maladies non-concernées par la rédhibition (BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose...). Il est à signer à la vente par les deux parties. Il est disponible auprès de nos services et de vos vétérinaires.

4- JE VERIFIE l'identification du bovin et l'adéquation avec ses « papiers »

L'identification des bovins est de la responsabilité de l'éleveur, d'où la nécessité de vérifier la bonne identification du bovin. Lors de son arrivée, il doit être accompagné de son passeport (« carton rose ») avec l'ASDA (« carte verte »). Une vérification de l'adéquation entre les informations portées sur ces deux documents et le bovin, la mention de la date de départ, les informations relatives à l'ICA (Information sur la Chaine Alimentaire) et la présence de la signature du précédent détenteur sont obligatoires. Un bovin ne sera accepté que si tous ces éléments sont conformes. Son entrée sera notifiée à l'EDE dans les 7 jours qui suivent son introduction.

5- J'ISOLE tout bovin après un mouvement même face au sentiment « d'urgence »

Après un mouvement, tout bovin est en phase de stress dont l'importance est fonction des conditions de transport. L'animal est alors en déséquilibre immunitaire avec un microbisme différent. L'isolement est donc essentiel pour ne pas contaminer votre cheptel par de nouvelles pathologies, notamment BVD et plus particulièrement avec les infectés transitoires. Tout bovin ayant eu un mouvement doit donc être isolé 15 jours minimum et jusqu'à l'obtention des résultats d'analyses. L'isolement signifie que ce dernier ne peut être en contact avec les autres animaux du troupeau.

6- JE DETERMINE avec mon vétérinaire sanitaire les analyses complémentaires

Pour tout mouvement, une réflexion spécifique est à effectuer avec votre vétérinaire sanitaire pour déterminer les éventuelles analyses à réaliser.



Pour plus de renseignements :

- Brucellose, tuberculose, ASDA :
Christophe LE MAUX - christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com
- IBR, BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose, varron :
Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseaugds.com.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- Onglet « Actions - BOVIN » : « Mouvements d'animaux »
- Les articles consacrés à la paratuberculose, la besnoitiose et la néosporose

Le suivi sanitaire de la faune sauvage creusoise

Un groupe de travail DDETSPP, LDA, GDS et Fédération Départementale des Chasseurs

Un suivi sur la durée fonction de l'actualité et de la réglementation

Un suivi triennal des différentes espèces...

- ▶ Sangliers
- ▶ Cerfs, chevreuils
- ▶ Blaireaux

Une adaptation en fonction des alertes

- ▶ Mortalités anormales (parasitoses)
- ▶ Fièvre Q, Schmallenberg, ...
- ▶ Tuberculose, Aujeszky

Une action en relation avec les réseaux SAGIR et SYLVATUB

Un outil d'alerte éventuelle pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé animale et humaine



Une action collective pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage en Creuse



La surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de données au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé humaine et animale.

Les chasseurs, acteurs de terrain assurent les prélèvements, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse distribue les kits de prélèvement et achemine le matériel vers le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) d'Ajain, le LDA assure les analyses et les transmissions de prélèvements vers d'autres laboratoires si nécessaire, GDS Creuse, la DDETSPP et la FDC analysent ces résultats, orientent les recherches d'année en année et les financent.

Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE : marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ « Le contrôle sanitaire de la faune sauvage en Creuse »

Le gibier et les zoonoses

La faune sauvage peut transmettre à l'homme plusieurs maladies, notamment : échinococcose, tularémie, trichinose, brucellose porcine, voire influenza aviaire.

Des mesures de base permettent de limiter le risque de transmission :

- ➔ Portez des gants à usage unique et un masque lors du dépouillement,
- ➔ Apprenez à identifier d'éventuelles lésions,
- ➔ Lavez-vous régulièrement les mains après chaque manipulation de viande,
- ➔ Faites bien cuire les aliments (sauf cas particuliers, la congélation ne détruit pas les agents pathogènes).

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse organise des formations « hygiène de la venaison » pour améliorer vos connaissances sur ce sujet.



Faune sauvage

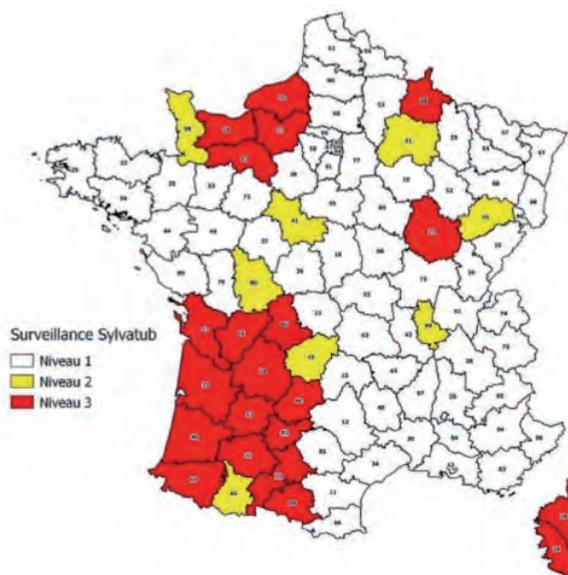
Le réseau SAGIR

Pour mettre en évidence les principales causes de mortalité de la faune afin de proposer des mesures pour les éliminer ou en réduire l'impact. Il est fondé sur un partenariat entre les Fédérations Départementales de Chasseurs, les Laboratoires Départementaux et des laboratoires spécialisés, l'ANSES et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

L'information recueillie par SAGIR permet de répondre à trois missions : la surveillance générale de l'état de la faune sauvage, l'alerte et la recherche.

Le réseau SYLVATUB

Pour identifier le plus précocement possible une infection de la faune sauvage par la tuberculose, un réseau de surveillance (Sylvatub) a été mis en place. La surveillance départementale est fonction du niveau de risque vis à vis de la tuberculose bovine. Le niveau 3 Rouge est appliqué dans les départements où elle présente une prévalence relativement élevée et où il est nécessaire de caractériser davantage la circulation de la maladie dans la faune sauvage. Le niveau 2 Jaune est appliqué selon les éléments suivants : mise en évidence récente de cas de tuberculose bovine dans la faune sauvage, détection de foyers bovins de façon régulière ou avec une augmentation d'incidence ou proximité de zones classées en niveau 3 Blanc. Le niveau 1 est attribué dans tous les autres départements. La Creuse est en niveau 1.



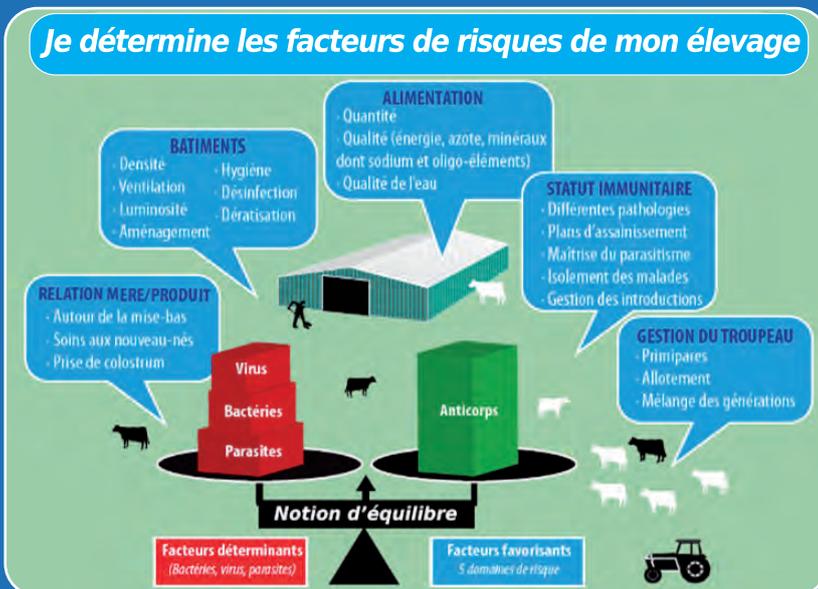
HISTORIQUE DU SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE EN CREUSE (Nombre d'animaux analysés par campagne)

	Pathologie recherchée	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Sanglier	Brucellose					77			57			46			42			31			35		
	Trichine	89	64	92	81	59		118	160	100	75	84	65	62	75	71	49	43	48	31	45	X	
	Maladie d'Aujeszky	85								57	39			37						110	39	X	
	SDRP																					X	
Chevreuil	Brucellose																						X
	Parasitoses			141			365	234		93			88			112			180				X
	Fièvre Q				40																		
	BVD			96			394			109				162		112			145				X
	Tuberculose		76			191			134			143			76			64				73	
	Fièvre catarrhale Ehrlichiose							203															
Cerf	Schmallenberg										118		30										
	Brucellose																						
	BVD																			46			
	Parasitoses			30			28			28				34		33			47				X
	Tuberculose		22			12				23			42		34			23				41	
Blaireau	Fièvre catarrhale								49														
	Schmallenberg											39											
	Tuberculose									60				57			58			60			



Biosécurité interne en pratique...

La biosécurité est d'abord fondée sur l'entretien et la qualité des soins prodigués au troupeau. Le maintien des animaux en bonne santé repose ainsi sur la qualité de l'alimentation, de l'abreuvement, et du confort du logement (hygiène et ambiance), la mise en place de mesures médicales préventives adaptées et raisonnées (vaccination, antiparasitaires...), l'isolement des animaux malades et la recherche de bonnes conditions de bien-être de façon générale. En effet, des animaux correctement entretenus ont un système immunitaire plus efficace et disponible pour lutter contre les différents agents pathogènes auxquels ils peuvent être confrontés (microbisme habituel de l'élevage ou agents pathogènes nouvellement introduits).



Les oiseaux, rongeurs, insectes, animaux domestiques ou sauvages peuvent être à la fois des sources directes et indirectes de contamination et des vecteurs mécaniques de pathogènes (pattes, poils, plume...). Il est donc important d'éviter tout contact direct ou indirect entre ces animaux et les animaux de l'exploitation.



Lors des soins aux animaux malades, il faut utiliser des gants pour se protéger soi-même (notamment dans un contexte d'avortements, pour le nettoyage d'abcès...).

CE QUE JE DOIS FAIRE :

L'information sur la chaîne alimentaire est à transmettre lors de chaque sortie d'un bovin de mon exploitation.

ASDA verte ou jaune ou rouge

CAS 1

Je n'ai pas d'information sanitaire spécifique à transmettre :

> JE REMPLIS LE RECTO

J'affirme que ce bovin - ne présente aucun - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)).

Jour Mois Année
10/07/2018

Signature de l'éleveur (2)

Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

CAS 2

J'ai des informations sanitaires spécifiques à transmettre :

> JE REMPLIS LE RECTO + JE COMPLÈTE LE VERSO

J'affirme que ce bovin - présente un - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)).

Jour Mois Année
10/07/2018

Signature de l'éleveur (2)

Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

Ancienne ASDA
(éditée avant le 1^{er} juillet 2018)

Je n'ai pas d'information sanitaire spécifique à transmettre. → **Il n'y a rien à faire de plus.**

J'ai des informations sanitaires spécifiques à transmettre. → **Je remplis le recto de mon ancienne ASDA auquel je joins le document complémentaire (visuel ci-dessus) disponible auprès de mon GDS ou sur : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>**

La surveillance de la situation sanitaire de la filière s'appuie sur une parfaite identification des bovins et un enregistrement de leurs mouvements. Les différentes obligations réglementaires mises en place par les éleveurs bovins impliquent notamment la déclaration des ICA.

Collecte départementale des Déchets d'Activité de Soins (DAS) en élevage



Afin de vous proposer un accompagnement dans la gestion de vos DAS, GDS Creuse met en place une solution collective, validée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et en concertation avec les vétérinaires.

Rappel de la réglementation :

Tout producteur de DAS, doit les éliminer au minimum tous les **3 mois** et présenter, en cas de contrôle, une preuve de cette élimination. En accord avec l'ARS, une tolérance de **6 mois** est acceptée pour notre département.

Produits en faible quantité dans les élevages, les DAS et MNU sont les déchets qui doivent impérativement suivre une filière encadrée. **Quelle que soit la quantité de déchets produite, tous les producteurs de DAS sont tenus de les éliminer et d'être à même de le prouver (décret n°97-1048 du 06/11/1997).**

Un accompagnement de votre GDS :

Un partenariat est mis en place avec une structure agréée « Gestion Déchet Pro », qui œuvre depuis près de 10 ans chez nos voisins de l'Allier (03) et du Puy-de-Dôme (63). 12 points de collecte sur 4 jours sont répartis sur notre territoire tous les 6 mois. Votre GDS vous informera de la collecte la plus proche de chez vous. Vous pourrez toutefois vous rendre à celle qui vous convient.

COLLECTES 2023

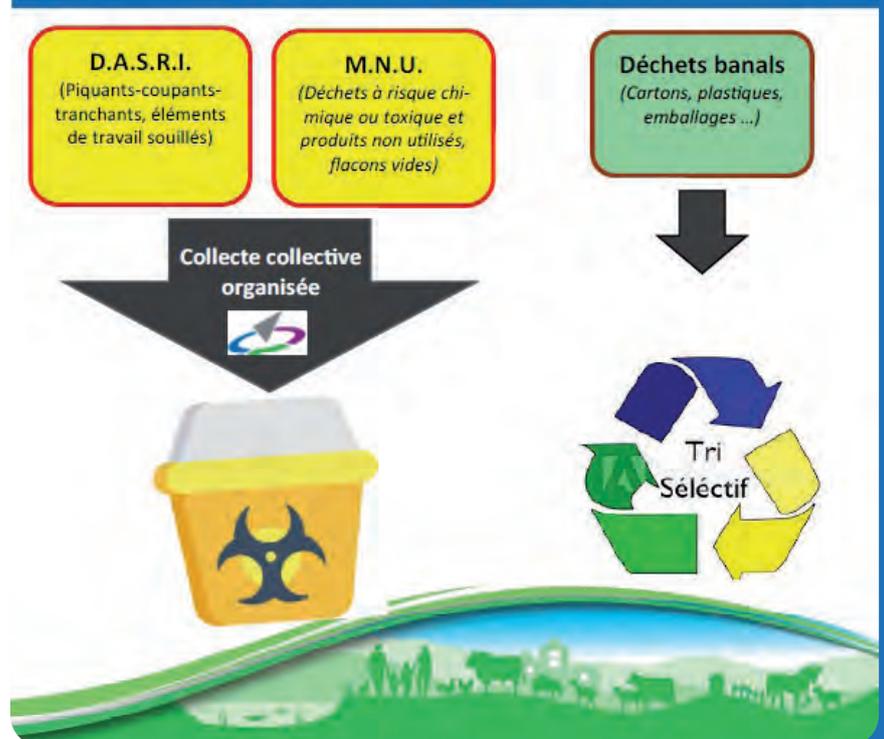
- 1) du 15 au 20 mai
- 2) du 30 octobre au 03 novembre

Pour les adhérents GDS Creuse, pour votre 1^{er} collecteur (fût jaune), une aide financière de 50 % du montant HT vous sera allouée systématiquement (par lettre chèque) après règlement de votre collecteur auprès de « Gestion Déchet Pro ».

En cas d'indisponibilité lors du passage du camion au cours d'une tournée de collecte, des kits vides seront disponibles à GDS Creuse. **Il est impératif de nous contacter avant de vous déplacer.**

Comment trier mes DAS (Déchets d'Activités de Soins) et MNU (Médicaments Non Utilisés)

Dans les élevages, les soins donnés aux animaux génèrent des déchets multiples : pansements, aiguilles, seringues, gants de fouilles, flacons périmés ou entamés sans usage prévu, emballages, cartons, flacons vides... Ces déchets d'activité de soins sont classés en trois catégories principales



Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE : marien.bataille.gds23@reseau-gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr

➔ Onglet Maîtrise des risques

Le registre d'élevage



Fiche synthétique des caractéristiques de l'exploitation

- Nom, adresse et n° EDE de l'exploitation
- Nom et adresse du détenteur (si différents de nom et adresse de l'exploitation)
- Nom et adresse du propriétaire des animaux (si différents du détenteur)
- Nom de la personne chargée de la tenue du registre d'élevage (si différente du détenteur)
- Plan de masse de l'exploitation
- Espèces et caractéristiques des animaux détenus sur l'exploitation

Fiche synthétique des données sur l'encadrement zootechnique, sanitaire et médical de l'exploitation pour chaque espèce animale

- Type de production, durée et lieux habituels de détention
- Coordonnées du vétérinaire sanitaire
- Coordonnées du ou des vétérinaires traitants si différents
- Coordonnées du ou des groupement(s) si adhérent (GDS, groupement agréé PSE, ...)

Données relatives aux mouvements des animaux

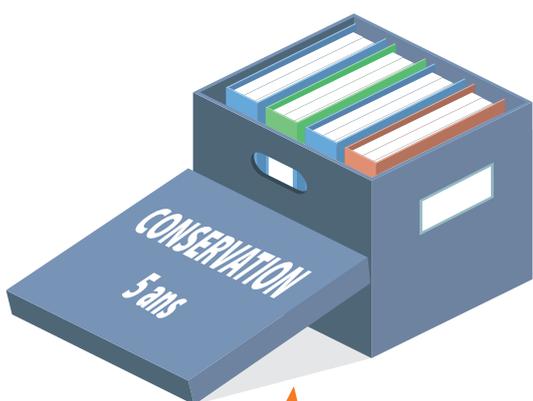
- Naissances : dates, type d'animaux et identification
- Introductions : dates, type d'animaux, identification, provenance
- Sortie d'animaux vivants : dates, type d'animaux, identification, destination
- Sortie d'animaux morts : dates, type d'animaux et identification, bons d'équarrissage

Peut être constitué, en tout ou partie, par le classement des documents officiels accompagnant les mouvements

Données relatives à l'entretien des animaux et aux soins qui leur sont apportés

- Classement des documents suivants : ordonnances, factures pour les médicaments non soumis à ordonnance, résultats d'analyse de laboratoire, comptes rendus de visites vétérinaires, bilans sanitaires d'élevage/protocoles de soins, bons de livraison d'aliments
- Enregistrement papier ou informatique des médicaments vétérinaires administrés : nom, voie, dose, dates de début et de fin de traitement, identification des animaux concernés

Ces documents et enregistrements doivent être accessibles à tout vétérinaire intervenant dans l'élevage (arrêté bonnes pratiques d'usage des antibiotiques du 22 juillet 2015)



Données relatives aux interventions vétérinaires

- Sur un registre papier, relié et paginé, indépendant ou fusionné avec le registre des traitements (cf. 4) si ce dernier est également sous forme papier

Présenté au(x) vétérinaire(s) lors de chaque visite : tout vétérinaire qui intervient doit viser le registre et le renseigner selon ce qu'il a fait sur l'exploitation. Il doit également être présenté à tout contrôleur de l'administration qui intervient dans l'élevage pour qu'il y appose son visa.



BOITE À OUTILS BOVIN

WebGDS ◀

Bilan sanitaire ◀

Santé du veau ◀

Maladies respiratoires ◀

Parasitisme ◀

Avortements ◀

Reproduction ◀

WebGDS
LOGICIEL DE GESTION INTERNET

Mon espace WebGDS

ESPACE PERSONNEL ET PRIVÉ sur www.gdscreuse.fr

ALERTES SANITAIRES au troupeau et à l'animal

CONSULTATION EN LIGNE résultats à l'exploitation et à l'animal

TÉLÉCHARGEMENT ET IMPRESSION attestation BVD et BSE prérempli

Je contacte GDS Creuse qui me fournira mes identifiants et mot de passe !

GDS Creuse

Fiche coordonnées

Pour optimiser nos échanges et s'assurer du bon suivi de votre dossier, merci de compléter la colonne « coordonnées ».

N° Cheptel		
Nom de la structure		
Nom(s) et Prénom(s) des membres		
Adresse	Siège d'exploitation	
CP et Commune	Adresse courrier (si différente)	
Téléphone(s) fixe(s)		
Téléphone(s) portable(s)		
Adresse(s) courriel(s) « surigner l'adresse principale à privilégier »		
Autre(s) Production(s)		
Ovin <input type="checkbox"/>	Caprin <input type="checkbox"/>	Equin <input type="checkbox"/>
Parcours <input type="checkbox"/>		

Vous souhaitez-vous un accès WebGDS : OUI NON

Comment souhaitez-vous recevoir votre BSF prérempli, par : WebGDS Courriel Papier

En tant qu'adhérent GDS Creuse et afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, nous nous engageons à les sécuriser, à ne pas les divulguer, à ne pas les transmettre ni les partager avec d'autres entreprises ou organismes tiers qu'ils soient, conformément au « Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 » sauf accord clairement notifié de votre part. Vous disposez d'un droit de consultation en vous adressant à gds23@reseauugds.com.

Fait le/...../....., à

Signature(s),

Votre espace WebGDS pour vous accompagner ...

Vous êtes nombreux à nous avoir demandé et à nous demander encore aujourd'hui un accès à vos données sanitaires en temps réel avec une édition papier limitée de vos documents. Pour répondre à ce besoin, nous avons opté pour WebGDS, application Web que nous proposons **gratuitement** (prise en charge totale par GDS Creuse des 3,66 € TTC/an de frais par élevage utilisateur) conçu par AGDS où vous retrouvez sur votre espace privé, avec une simple connexion internet et vos identifiants :

- Les résultats d'analyses et les alertes sanitaires de votre exploitation.
- Les statuts sanitaires de votre troupeau et de vos animaux. Vous pouvez imprimer vos attestations BVD « Bovin Non IPI » dont vous avez besoin.
- Votre Bilan Sanitaire d'Elevage prérempli actualisé sur la période de votre choix et quand vous le souhaitez.

... et comment l'obtenir si ce n'est pas encore fait

Si ce n'est pas encore fait, il est encore temps de demander votre accès en nous contactant et en nous renvoyant simplement votre fiche « coordonnées » (téléchargeable sur notre site internet ou transmise sur simple demande) complétée et signée. Si vous êtes déjà utilisateur de certains services (BOVICLIC, Coline, Mil'klic, Class'doc...), vous verrez cette nouvelle application sur votre portail de connexion. Nous comptons à ce jour 1.060 exploitations qui utilisent WebGDS au quotidien.

Pour plus de renseignements :

→ Pauline PERREAUT : pauline.perreaut.gds23@reseauugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'article « Votre espace WebGDS »



Vos attestations « Bovin non IPI » et votre bilan sanitaire d'élevage prérempli

Disponible gratuitement sur votre espace WebGDS

BSE

Une valorisation de vos données pour optimiser votre analyse

Votre BSE prérempli vous fournit une synthèse des données que vous enregistrez dans le cadre de vos obligations réglementaires.

Le niveau d'équilibre ou de déséquilibre et la priorité sanitaire de votre élevage

Votre BSE prérempli vous permet d'identifier les points forts et les points à améliorer en matière de résultats de reproduction. Vous pouvez ainsi situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire de votre élevage et déterminer la priorité sanitaire de votre cheptel.

Une base pour la réalisation du BSE annuel avec votre vétérinaire traitant...

La prescription des médicaments vétérinaires est possible, d'une part, après réalisation d'un examen clinique systématique des animaux par le vétérinaire avant chaque prescription et, d'autre part, sans examen clinique systématique, dans le cadre du suivi sanitaire permanent qui est à votre charge. Lorsqu'une attention suffisante est portée par le couple vétérinaire/éleveur, le BSE contribue à améliorer la prévention dans l'élevage. Tout envoi de votre BSE à votre vétérinaire est possible avec votre autorisation écrite et nous vous invitons à échanger avec lui pour optimiser l'utilisation de votre BSE prérempli.

Attestation BVD Bovin non IPI

Certaines ASDA vertes de naissance ne comportent pas cette mention.

Lors de la vente de vos animaux, rassemblements ou concours cette attestation peut vous être réclamée.

Vous devez alors vous connecter sur votre espace WebGDS afin de pouvoir télécharger le document concerné.

Différentes attestations sont possibles, à savoir une attestation au bovin ou une attestation concernant un lot de bovins.

Vous pouvez adapter vos documents en fonction de vos besoins

Retrouvez-le sur votre accès
WebGDS



Pour plus de renseignements :

→ Christophe LE MAUX : christophe.le-maux.gds23@reseau.gds.com

→ Pauline PERREAUT : pauline.perreaut.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'article « Votre bilan sanitaire d'élevage, une analyse annuelle pour adapter votre gestion sanitaire »



TRANSFERT IMMUNITAIRE

Pour **préparer ma campagne** ou lors de maladie néonatale



Les diarrhées néonatales restent une dominante pathologique.

20 % des veaux sont atteints dans les 15 premiers jours de vie. 80 % des élevages présentent un taux de veaux malades inférieur à 20 % ; à l'inverse, 80 % des veaux à diarrhées se trouvent dans 20 % des élevages.

L'apparition d'épisodes diarrhéiques dans un élevage découle de la présence de facteurs favorisants permettant le développement de ces phénomènes épidémiques. Une prévention inscrite dans la durée nécessite la détermination de ces facteurs de risques dans l'élevage considéré afin d'adapter la lutte et la prévention.

Pour gérer durablement cette problématique, cela implique de passer par une phase de bilan sanitaire approfondi dans votre élevage : cela correspond à la mise en place, en relation avec votre vétérinaire traitant, du « plan diarrhées » de GDS Creuse.



J'estime leur « capital survie »...



Par période de vêlage, sur des veaux de 2 à 6 jours
▶ Prises de sang sur 3 à 5 veaux



Dosage de transfert immunitaire
▶ Dosage des IgG



Prise en charge à 50%
▶ Des analyses des transferts immunitaires

Systematique en cas de « Hic » !!!

Pourquoi le nombre de veaux malades augmente au cours de la saison de vêlages ?

Au cours de la saison de vêlages, deux phénomènes favorisent l'augmentation du nombre et de la gravité des diarrhées. La qualité du colostrum s'amointrit en relation, notamment, avec la qualité de l'alimentation hivernale. La contamination du milieu augmente. Les veaux, relais multiplicateurs, vont multiplier par quelques milliers à quelques milliards le nombre d'agents pathogènes présents. Ainsi,

dans un élevage confronté à un épisode de diarrhées, la saison débute avec pas ou peu de diarrhées qui touchent un nombre réduit de veaux et guérissent facilement. Au fur et à mesure de l'avancement de la saison, le nombre et la gravité des diarrhées augmentent. **C'est la dynamique de contamination.**

Pour plus de renseignements :

- Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseaugds.com
- Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX - christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- Le dossier SANTE DU VEAU dans l'onglet « Actions - BOVIN »
- Les articles sur le vêlage

Quand faut-il intervenir ?

Au-delà de 15 % de veaux malades, une approche spécifique est à mettre en place pour améliorer votre situation et éviter un nouvel épisode. Le « plan diarrhées creusois » permet de répondre à cette problématique, ses résultats sont là pour l'attester.

LE PLAN DIARRHEES

Le « plan diarrhées creusois » repose sur une approche globale.

Trois types de recherches avec un accompagnement technique et financier

1. **Recherche des agents infectieux ou parasitaires** : tarification conventionnée avec le LDA
2. **Transfert de l'immunité** : Nous prenons en charge 50 % des frais d'analyses effectuées via le LDA à Ajain.
3. **Statut nutritionnel en oligo-éléments** : Nous prenons en charge 50 % des frais d'analyses effectuées via le LDA à Ajain.

Le dosage du transfert immunitaire, une réalisation simple, une prise en charge de 50 % des frais d'analyses par GDS Creuse

Le contrôle du transfert immunitaire demande une prise de sang sur trois à cinq veaux sains âgés de 2 à 6 jours. Le taux d'IgG renseigne sur la qualité du transfert immunitaire :

- ➔ En dessous de 10 g/l d'IgG, le statut est insuffisant, il faut vérifier la qualité du colostrum, la quantité bue et le délai de prise colostrale.
- ➔ Entre 10 et 20 g/l, le statut est dit marginal, en présence d'une forte pression d'infection, des maladies pourront apparaître.
- ➔ Au-dessus de 20 g/l, le statut est bon, les pathologies sont dues à une très forte pression d'infection.

Que faut-il mettre en place lors de présence d'un épisode diarrhéique ?

1 - Identifier et quantifier la problématique

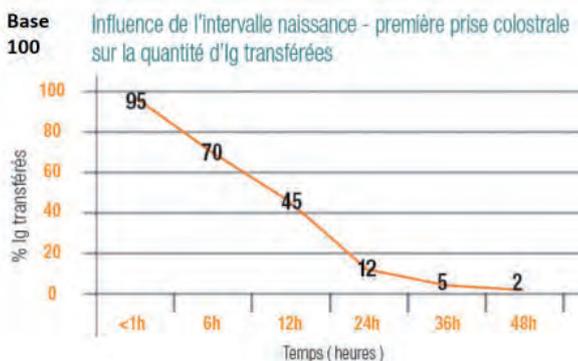
L'apparition de diarrhées vient d'un déséquilibre agents infectieux/défenses immunitaires. Cela implique de quantifier chaque facteur pour déterminer les actions prioritaires à initier.

2 - Augmenter les défenses immunitaires

L'augmentation du potentiel de défenses du veau (lors de résultats insuffisants du transfert immunitaire) demande l'apport supplémentaire de colostrum qui peut être complété par une vaccination (délai d'action minimal de 15 jours), elle permet l'obtention d'anticorps spécifiques mais n'augmente pas le niveau d'anticorps. Cela implique que lors de qualité insuffisante du colostrum (moins de 50 g/l), la vache étant alors incapable d'augmenter, dans l'immédiat, la concentration de son colostrum en anticorps, un colostrum de complément administré à tous les veaux à la naissance sera plus utile que la vaccination.

3 - Limiter la pression infectieuse

Afin que les veaux naissants ne se retrouvent pas dans un milieu hyper contaminé, les vaches non-vêlées seront regroupées et mises dans des cases nettoyées et désinfectées ou dans des lieux n'ayant pas été confrontés à cette problématique depuis plus de 6 mois (notamment pour les élevages en plein-air). Pour limiter toute nouvelle dynamique de contamination, tout nouveau veau diarrhéique sera isolé dès les 1^{ers} symptômes.



Valeur lue (%Brix)	Taux IgG Colostrum	Valeur du Colostrum	En pratique
> 30%	> 100 g/L	BON	Colostrum OK 1ère buvée
25 - 30 %	50 - 100 g/L	LIMITE	Attention à la quantité
18 - 25 %	30 - 50 g/L	MOYEN	Ajouter supplément colostrale en 1ère buvée
< 18 %	< 30 g/L	MAUVAIS	Ne pas utiliser en 1ère buvée

La qualité du transfert immunitaire dépend de la qualité et de la quantité de colostrum bu, et de la précocité de la prise colostrale.

La prévention des diarrhées des veaux passe
par la bonne santé des mères.

AIDEZ-LES À EXERCER PLEINEMENT LEUR PROTECTION MATERNELLE



**ANTICIPEZ LES RISQUES DE DIARRHÉES
NÉONATALES DANS VOTRE ÉLEVAGE.
FAITES-LA VACCINER POUR LE PROTÉGER.**

La vaccination permet d'enrichir le colostrum en anticorps,
fournissant au veau une protection contre les principaux pathogènes.



**UN BOOST DE
L'IMMUNITÉ DE
LA VACHE.**



**UN COLOSTRUM DE
QUALITÉ RICHE EN
ANTICORPS POUR LE VEAU.**



**UNE PROTECTION
CONTRE LES DIARRHÉES
NÉONATALES.**

DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE VÉTÉRINAIRE

**#jevaccine
mesbetes**



 **Boehringer
Ingelheim**

Broncho-pneumonie DES CONSÉQUENCES À VIE

2 SEMAINES - 6 MOIS

MALADIE INCONFORT & MORTALITÉ



Jusqu'à **26%**
DE TAUX DE RÉFORME¹

6 MOIS - 12 MOIS

-14,3 KG

BAISSE DE CROISSANCE²



12 MOIS - 24 MOIS

-10 POINTS

TAUX DE RÉUSSITE À LA 1^{ÈRE} IA³



AUGMENTATION DU RISQUE D'ABATTAGE PAR **4,7**³



RETARD DE L'ÂGE AU 1^{ER} VÊLAGE **+3 mois**⁴

À PARTIR DE 24 MOIS

x2,4⁴
RISQUE DE DYSTOCIE AU 1^{ER} VÊLAGE⁴



-525 KG
DIMINUTION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE EN 1^{ÈRE} LACTATION⁵

1. Adams, E.A., Buczinski, S., 2016. Short communication: Ultrasonographic assessment of lung consolidation postweaning and survival to the first lactation in dairy heifers. J. Dairy Sci. 99, 1465-1470. • 2. Stanton, A.L., Kelton, D.F., LeBlanc, S.J., Wormuth, J., Leslie, K.E., 2012. The effect of respiratory disease and a preventative antibiotic treatment on growth, survival, age at first calving, and milk production of dairy heifers. J. Dairy Sci. 95, 4950-4960. • 3. Teixeira, A.G.V., McArt, J. a. A., Bicalho, R.C., 2017. Thoracic ultrasound assessment of lung consolidation at weaning in Holstein dairy heifers: Reproductive performance and survival. J. Dairy Sci. 100, 2985-2991. • 4. Warnick, L.D., H.N. Erb & M.E. White, 1994. The association of calfhood morbidity with first-lactation calving age and dystocia in New York Holstein herds. Kenya Veterinarian 18: 177-179. • 5. Dunn, T.R., Ollivett, T.L., Renaud, D.L., Leslie, K.E., LeBlanc, S.J., Duffield, T.F., Kelton, D.F., 2018. The effect of lung consolidation, as determined by ultrasonography, on first-lactation milk production in Holstein dairy calves. J. Dairy Sci. 101, 5404-5410.



Broncho-pneumonie : PRENDRE SOIN DES JEUNES GÉNISSES

La broncho-pneumonie est une maladie du veau qui a un grave impact à long terme sur leur santé et leurs performances. Il est donc vital de réagir dès les premiers signes de la maladie, avec une approche adaptée.

1. Prévention



Identifier les principaux facteurs de risque dans le troupeau



Surveillance étroite pendant la période à risque pour la broncho-pneumonie



Vaccination ciblée contre les agents pathogènes de l'exploitation

2. Détection précoce



Un protocole pratique pour faciliter la détection des veaux atteints de broncho-pneumonie



Un système de notation peut vous aider à identifier les veaux malades



Si vous trouvez un veau malade, vérifiez les autres veaux du troupeau

3. Traitement dès les 1^{ers} signes



Il est recommandé d'utiliser des antibiotiques à l'efficacité documentée et ayant le plus faible risque de développement de résistance



L'utilisation d'un anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS) peut d'accélérer la récupération clinique et de soulager douleur et inconfort



L'utilisation conjointe d'antibiotiques et d'AINS peut diminuer considérablement le pourcentage de lésions pulmonaires¹

Système de notation de la broncho-pneumonie pour les veaux laitiers pré-sevrés

Signe clinique	Score si normal	Score si anormal (toute gravité)
Enfoncement de l'œil	0	2 ou ou
excrétion nasale	0	4 ou ou
Oreille tombante ou inclinaison de la tête	0	5 ou ou
Toux	0 Pas de toux	2 Toux spontanée
Respiration	0 Normal	2 Respiration rapide ou difficultés respiratoires
Température	0 <39.2°C	2 ≥39.2°C

Additionner les scores pour tous les signes cliniques, si le score total est ≥ 5, le veau peut être positif pour la broncho-pneumonie²⁻³



Ensemble, au-delà de la santé animale



MALADIES RESPIRATOIRES

Face à une dominante pathologique chez les bovins

J'applique une méthodologie d'approche en 3 phases...

Je traite immédiatement les malades

- ▶ La prise de température est primordiale
- ▶ Plus l'intervention est précoce, meilleur est le résultat
- ▶ Je respecte la prescription de mon vétérinaire

Je fais rechercher

les agents infectieux responsables

- ▶ Mon vétérinaire utilise le « kit diagnostic respiratoire »
- ▶ Cela permet d'adapter ma stratégie vaccinale

Lors de pathologies respiratoires récurrentes, je recherche les facteurs de risque de mon élevage

- ▶ Diagnostic « bâtiment »
- ▶ Visite « zootechnique »

... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... pour une approche curative et préventive efficace !



En matière de maladie respiratoire, les agents pathogènes sont nombreux et variés avec des virus, des parasites (strongles pulmonaires), des bactéries, voire certains champignons comme l'aspergillose. En cas de clinique, **le thermomètre doit être votre premier outil** car la fièvre est souvent le premier symptôme observé et

caractéristique de la phase virale. Elle baisse par la suite et on peut avoir une infection bactérienne importante avec une hyperthermie modérée. Il est rarement possible d'identifier avec précision l'agent causal. Le recours aux analyses de laboratoire s'avère indispensable pour affiner le traitement et mieux cibler la prévention.

Kit « diagnostic respiratoire »

Écouvillonnage Nasal Profond (ENP)



- Contention de l'animal
- Nettoyage de la narine
- Introduction de l'écouvillon en direction des méats dorsaux, en limitant au mieux, les contacts de la tête de l'écouvillon avec la paroi, avant d'être le plus profond possible
- Frottement jusqu'à rosée sanguine (mouvements de va-et-vient) pendant 10 secondes
- Introduction de l'écouvillon sec dans son étui à identifier

GDS Creuse met à votre disposition un outil facile à mettre en place, incluant les pathogènes respiratoires les plus importants, avec un résultat rapide et une prise en charge de 50 %.

9 pathogènes sont recherchés en PCR, technique très sensible : Mannheimia haemolytica, Pasteurella multocida, Histophilus somni, Mycoplasma bovis, BRSV, PI3, BVD et coronavirus, influenza type D.

Un prélèvement sur 3 bovins avec un accompagnement financier

Lors de pathologie, 3 bovins malades sont à prélever à l'aide d'écouvillons nasaux profonds (ENP) ou, s'il y a un mort, un prélèvement de poumon. Pour bénéficier du kit, votre vétérinaire utilise le formulaire mis à disposition par GDS Creuse.

Pour plus de renseignements :

→ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'article correspondant

→ Le dossier MALADIES RESPIRATOIRES dans l'onglet « Actions - BOVIN »

Les troubles respiratoires infectieux sont provoqués par l'action combinée d'agents pathogènes et de facteurs d'élevage (logement, stress, alimentation...). Leur maîtrise efficace demande un diagnostic appuyé sur l'intégration des données épidémiologiques, cliniques, analytiques et des pratiques d'élevage.

Une nécessaire approche globale de l'élevage en cas de problème

Si un épisode clinique se déclare, c'est qu'il y a eu rupture d'équilibre entre l'immunité des animaux et l'agression des agents pathogènes. Sont alors à vérifier l'alimentation, les transitions alimentaires ou l'accès facile à de l'eau de qualité et en quantité pour tous les animaux. La présence d'abreuvoirs mal placés ou avec un débit insuffisant est souvent constatée, les animaux les plus faibles du lot ne peuvent alors boire comme ils veulent. La présence de différentes tranches d'âge sous le même toit est à proscrire car cela constitue une source d'agents pathogènes. Les animaux plus âgés sont porteurs sains et contaminent les veaux des cases adjacentes.

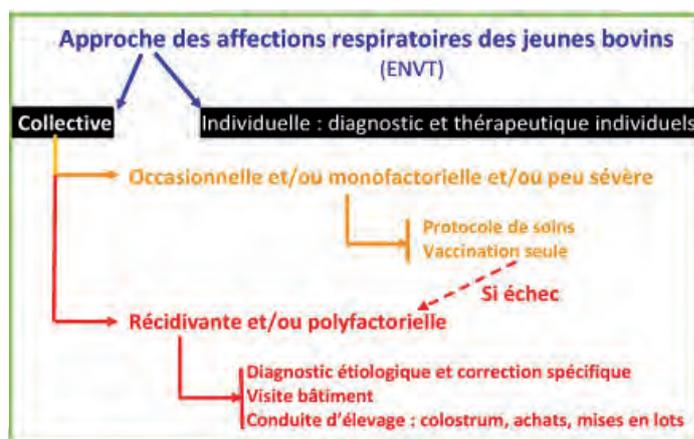
Un rôle majeur de l'ambiance du bâtiment avec de l'air sans courant d'air

Les animaux produisent chaque jour une forte quantité de molécules toxiques (ammoniac, gaz carbonique...) et d'eau qui sera éliminée par la litière ou sous forme de vapeur d'eau. Pour une stabulation de 50 vaches avec leurs veaux, c'est près de 1.000 litres d'eau à évacuer chaque jour ! L'humidité maintient une litière moite, diminue la capacité des animaux à lutter contre le froid et favorise le développement des agents infectieux.

La ventilation du bâtiment est déterminante pour réguler l'humidité ambiante (80 % maximum) et la température (entre 5°C et 25°C). L'emploi de fumigènes permet d'identifier les flux d'airs et leur vitesse, la totalité du produit devant être éliminé en moins de 5 minutes. Le renouvellement d'air peut être insuffisant si tout est fermé ou néfaste avec apparition de courants d'air si les zones de circulation d'air sont mal conçues. Les mesures correctives passent par l'amélioration de la circulation d'air horizontale, au moyen de filets brise-vent, bardage bois ajouré ou tôles perforées, placés au-dessus des cloisons afin de protéger les animaux de l'air entrant. Si la ventilation statique s'avère insuffisante, une ventilation mécanique peut être nécessaire. Lors de situations récurrentes, une visite d'élevage est à effectuer par votre vétérinaire qui peut solliciter l'aide de GDS Creuse.

Un bon espace de vie pour les animaux

En lien avec leurs besoins physiologiques et comportementaux, les animaux ont besoin de disposer d'une superficie minimale, ce qui correspond au respect d'une densité maximale (nombre d'animaux/m²) au-delà de laquelle on observe une diminution des performances et une augmentation des pathologies et des interactions agressives. La maîtrise des facteurs de risque est un maillon indispensable au contrôle des maladies respiratoires qui ne peut se réduire à la prescription du duo antibiotiques-vaccins. La démarche globale est modulable au cas par cas en fonction de la sévérité de la situation et des possibilités d'aménagement.



La méthodologie générale d'approche des maladies respiratoires des jeunes bovins englobe les aspects classiques du traitement et du diagnostic pour se poursuivre par une approche plus globale destinée aux lots suivants, intégrant alors les principes de la prophylaxie vaccinale et l'évaluation du risque lié au bâtiment et à la conduite d'élevage.

Un impact économique considérable

En Europe, chaque année, les maladies respiratoires sont responsables de plus de 500 millions d'euros de pertes pour le secteur bovin. Le coût par veau allaitant dans un élevage confronté à un épisode clinique a été estimé à 123 euros. Le plan Ecoantibio, l'usage raisonné des antibiotiques et le bien-être animal demandent une prévention améliorée. Il existe désormais de nombreux vaccins à visée respiratoire. Le choix est à faire en concertation avec votre vétérinaire, en prenant en compte les résultats des analyses des épisodes précédents, l'âge des animaux à protéger, la saison des problèmes. L'enjeu économique est tel que des engraisseurs envisagent de demander une vaccination à la ferme avec une mise sur le marché d'animaux valablement immunisés, avec une plus-value à la clé. Des organisations de producteurs ont déjà mis en place une contractualisation pour un partenariat gagnant-gagnant entre le vendeur et l'acheteur.

Impact de la densité sur les maladies respiratoires

	Taurillons			Veaux laitiers		
	Elevage 1	Elevage 2	Elevage 3	Elevage 1	Elevage 2	Elevage 3
Surface par animal (m ²)	4,5	4,0	3,5	3,0	2,5	2,1
Nombre d'animaux	9.844	2.082	3.403	50	60	70
Nombre de malades de grippe	640	296	967	11	23	41
Taux de malades de grippe (%)	6,5	14,2	28,4	22,0	38,3	58,6

Plus les animaux sont serrés... plus ils sont malades !

Deux études en veaux laitiers en station expérimentale et en engraissement de taurillons mettent en lumière le caractère exponentiel du risque respiratoire quand la densité animale augmente. Pour les taurillons, passer de 4,5 m² par bovin à 4 m² multiplie par 2 la fréquence des maladies respiratoires, le passage à 3,5 m² la multiplie par 4.



GRANDE DOUVE PARAMPHISTOME

Pour raisonner mon
plan antiparasitaire chaque année

**De novembre à mars,
période stratégique**



Par lot de pâture :
10 animaux pour réaliser
des sérologies grande douve

► 1 analyse de mélange de 10

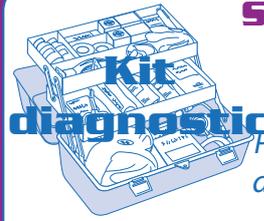


5 animaux pour réaliser des coproscopies
parasitaires quantitatives
de mélange de 5 prélèvements individuels

► 1 analyse de mélange de 5

**Une prise en charge de 50 %
par GDS Creuse sur les coproscopies**
(uniquement si les 2 méthodes sont réalisées)

**Le traitement systématique,
c'est pas automatique !!!**



Strongylose digestive sur les premières saisons de pâture

Pour raisonner le plan antiparasitaire
de vos jeunes en fonction du contexte

**Le rendez-vous d'automne
pour un bilan parasitaire**

Par lot de première saison de pâture

5 animaux pour réaliser
des dosages de pepsinogène
en individuel



5 animaux pour réaliser
une coproscopie parasitaire quantitative
de mélange de 5 prélèvements individuels

**Une prise en charge de 50 %
par GDS Creuse sur les pepsinogènes**

**Le traitement systématique,
c'est pas automatique !!!**

Interprétation des résultats des sérologies grande douve de mélange de 10

DO ELISA	Résultat	Charge parasitaire et impact sur la production
> 60 %	POSITIF	Lot infesté avec pertes de production probables
20-60 %	POSITIF	Lot infesté sans interférence sur la production
< 20 %	négatif	Faible ou nulle

Un seul mélange POSITIF indique que le lot est infesté
Un seul mélange négatif ne permet pas de conclure à l'absence d'infestation

Interprétation des valeurs des taux de pepsinogène chez les bovins de 1^{ère} et 2^e saison de pâture

milli-unités de tyrosine	Moyenne en mUT (5 prélèvements minimum)		
	Inférieure à 1250	Entre 1250 et 1750	Au-dessus de 1750
Pas de bovin à plus de 1750	Pas de traite- ment	Benzimidazole	Endectocide
Un bovin à plus de 1750			
Plus d'un bovin à plus de 1750	Benzimidazole	Endectocide	

Pour plus de renseignements :

➔ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseaugds.com

➔ Pour la prise en charge financière :

Christophe LE MAUX - christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ Les articles correspondants

➔ Le dossier PARASITISME dans l'onglet « Actions - BOVIN »

Strongles gastro-intestinaux, une gestion primordiale des strongles dans les deux 1^{ères} années de vie des bovins

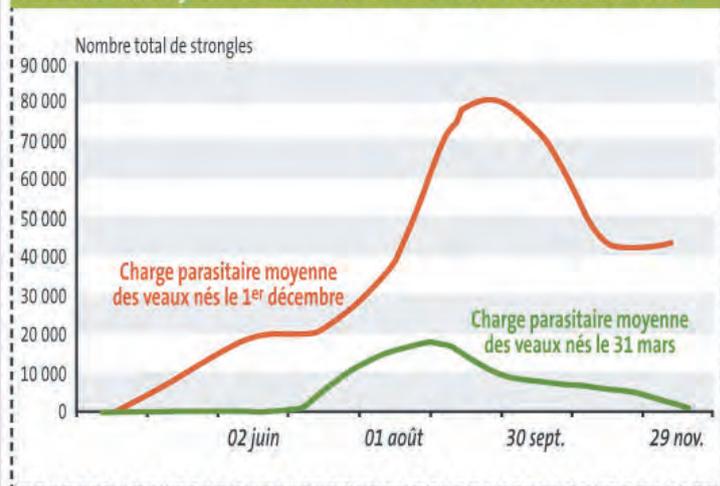
Le risque de développement de résistance aux anthelminthiques et la nécessaire mise en place de l'immunité imposent une réflexion sur l'emploi global des antiparasitaires. C'est d'autant plus vrai sur les jeunes ruminants élevés sur prairie qui sont très sensibles à la strongylose. Une larve d'ostertagia ingérée deviendra un adulte excréteur dans 70 % des cas sur un veau et dans 0,1 % des cas seulement sur un adulte correctement immunisé.

Tout veau âgé de 4 mois ou plus à la mise à l'herbe présentera un niveau de contamination élevé et, par contre, va acquérir une immunité importante au cours de sa première année de pâturage. A l'inverse, des veaux plus jeunes (nés en fin d'hiver) présentent un potentiel de recyclage beaucoup plus faible et ne seront infestés par les strongles de manière significative qu'à l'automne mais ne bénéficieront que d'une immunité en début d'acquisition.

Un statut immunitaire à évaluer

La coproscopie ne donnera qu'une vision imparfaite du statut parasitaire des jeunes bovins : présence de larves enkystées, adultes atrophiés pendant peu. Afin d'avoir une vision plus claire et de choisir son traitement en conséquence de cause, elle doit être complétée par un dosage de pepsinogène.

CHARGE PARASITAIRE EN STRONGLES DES VEAUX SUR LES PRAIRIES, EN FONCTION DE LA DATE DE NAISSANCE



La date de naissance influence fondamentalement la dynamique d'infestation au niveau des prairies. Cela implique donc une approche spécifique de la gestion des strongles en fonction des périodes de vêlage.

Grande douve et paramphistome, les parasites de l'adulte

La saison hivernale représente une période stratégique de gestion de la grande douve et du paramphistome. Un raisonnement précis de votre plan de lutte est à effectuer chaque année en début d'hiver.

Un bilan à réaliser dans tout élevage avec l'apport du kit diagnostic

La phase diagnostique, réalisée avec votre vétérinaire, comporte trois étapes : l'examen clinique des animaux, la situation épidémiologique et le volet analytique qui associe sérologie grande douve (les sangs de prophylaxie peuvent être utilisés) et coproscopies.

Le paramphistome, l'envahisseur du rumen

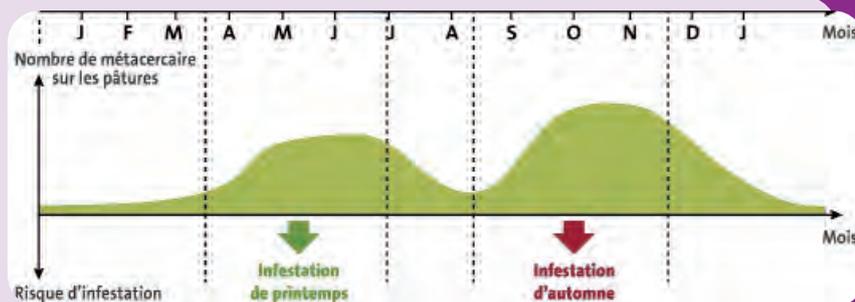
Le paramphistome est un parasite cumulatif, avec un impact clinique s'il est présent en grande quantité. Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour la saison considérée.

Un plan antiparasitaire axé prioritairement sur la grande douve

La douve est un parasite qui pond peu, et pathogène même en faible nombre. La coproscopie n'a donc que peu d'intérêt dans son diagnostic. L'analyse sérologique est le meilleur outil pour estimer l'infestation récente et traiter de manière opportune.

Une gestion agronomique et médicale pour la prévention et la lutte

La gestion de la fasciolose et de la paramphistomose est basée sur une approche agronomique et médicale. L'approche agronomique consiste à limiter le nombre de zones de prairies à risques.



L'automne est la période d'infestation majeure des bovins. Cette contamination d'automne est responsable de la fasciolose dite « d'hiver ». La persistance de la contamination dans les zones à risque est effective jusqu'aux fortes premières gelées ou la rentrée en stabulation.

L'approche médicale passe par un management adéquat des interventions avec les deux impératifs suivants : intervenir précocement après un pic de contamination à risques en matière de grande douve et un traitement mixte grande douve/paramphistome ne peut être effectué que 10 semaines après la fin de période de contamination (rentrée en stabulation, période de gel, passage sur une prairie sans zones à risques).



En résumé

Votre plan antiparasitaire est à définir annuellement avec votre vétérinaire, à partir des observations effectuées, du cycle de pâturage de chaque lot, des traitements déjà réalisés et des kits diagnostics. Votre vétérinaire et GDS Creuse sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Une déclaration obligatoire des avortements (police sanitaire de la brucellose)

Le 1^{er} signe de la brucellose est l'avortement d'où **une déclaration obligatoire de tout avortement à son vétérinaire sanitaire** avec une **prise en charge par l'Etat des frais liés à ce contrôle brucellose** (frais de déplacement et d'intervention du vétérinaire sanitaire, frais d'analyses).

Les avortements sont des pathologies anciennes et persistantes. Tous les élevages sont concernés, 2 % des femelles avortent chaque année. En présence de causes infectieuses, parasitaires, alimentaires... des avortements en série peuvent apparaître. Des investigations supplémentaires sont alors à mettre en place.

Une recherche dès l'atteinte des seuils d'alerte

Dès 2 avortements sur 30 jours ou 3 sur 9 mois, une recherche pour déterminer l'origine des épisodes abortifs est à mettre en place.



AVORTEMENTS DES BOVINS

Pour chaque avortement, je contacte mon vétérinaire, c'est une obligation, la visite est prise en charge

J'investigue rapidement

Pour déterminer l'origine des épisodes abortifs

Des précautions d'utilisation

- ▶ Intervenir dans les 48 h
- ▶ Soigner les prélèvements (kit prélèvements avortement)



Kit diagnostic direct et indirect FRGDS Nouvelle-Aquitaine

- ▶ 4 valences recherchées en première intention (PCR + sérologie).

Analyses prises en charge à 50 % sur l'avortée et 100 % sur les congénères



Je recherche dès le 2^e avorton sur 30 jours ou le 3^e sur 9 mois !!!

Pour plus de renseignements :

- Pour les questions techniques :
Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseau.gds.com
- Pour la prise en charge financière :
Christophe LE MAUX - christophe.le-maux.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- Le dossier AVORTEMENTS dans l'onglet « Actions - BOVIN »
- L'article correspondant

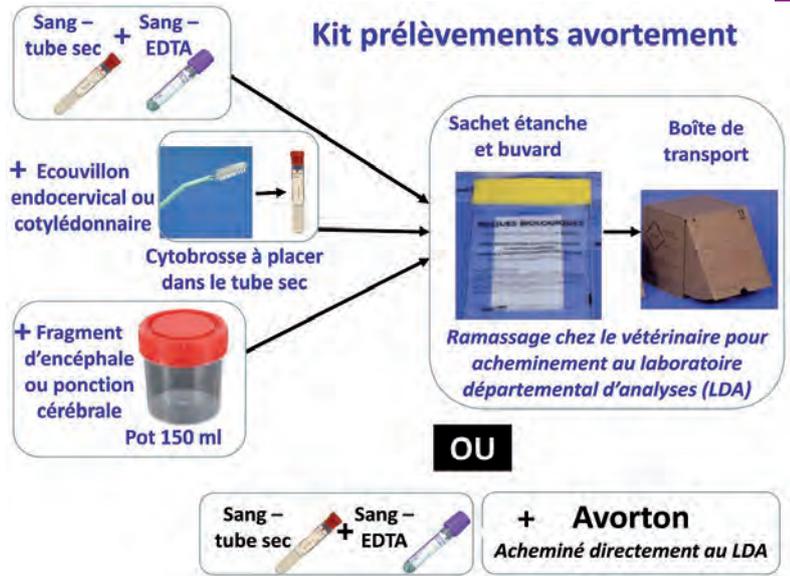


Un kit avortement porté par la FRGDS Nouvelle-Aquitaine

Ce kit met l'accent sur les pathologies les plus rencontrées dans chaque espèce. L'aide aux analyses effectuées sur l'avortée est de 50 %, complétée par une prise en charge à 100 % des analyses effectuées sur les congénères.

Des précautions d'utilisation à respecter : intervenir 48 h maxi après l'avortement avec des prélèvements de qualité !

Trois éléments conditionnent le taux d'élucidation : la précocité d'intervention (prélèvement dans les 48 heures, maximum, suivant l'avortement pour le diagnostic direct), la qualité du prélèvement et les recherches complémentaires (autres pathologies, sérologies chez les avortées depuis plus de 15 jours). Cela implique une application stricte de la « conduite à tenir lors de tout avortement » par le couple éleveur/vétérinaire.



GDS Creuse		Kit diagnostic avortements ruminants		FRGDS Nouvelle-Aquitaine	
Diagnostic direct, 2 impératifs :		⇒ Prélèvement précoce (48 h max. après l'avortement) ⇒ Prélèvement cytobrosse ou avorton			
Diagnostic indirect :		⇒ Prise de sang sur l'avortée et les congénères			
ESPECE	Pathogènes recherchés		Coût total	Aide FRGDS	Coût éleveur
 BOVINS	Avortée et si possible au moins 3 congénères	BVD	126,00 € HT sur l'avortée	63,00 € HT sur l'avortée	63,00 € HT
		Fièvre Q			
		Néosporose	31,50 € HT par congénère	31,50 € HT par congénère	
		Ehrlichiose			
La prise en charge est limitée à 3 kits sur 12 mois par élevage Les <u>recherches de brucellose</u> (obligatoire) et éventuellement de fièvre catarrhale ovine (si suspicion déclarée auprès de la DDETSPP) sont effectuées et prises en charge par l'Etat dans le cadre de la police sanitaire de chacune de ces maladies					

Conduite à tenir lors de tout avortement

1) L'isolement impératif de l'avortée, de l'avorton et du placenta

Dès la constatation d'un avortement, on isolera de façon systématique, l'avortée, l'avorton et le placenta expulsé (en prenant les mesures d'hygiène nécessaires). Cela représente les premières dispositions à prendre pour éviter la contamination des congénères étant donné la forte charge infectieuse que peuvent présenter ces éléments.

2) Le contrôle de l'eau et de l'alimentation

L'eau et l'alimentation (ensilages mal conservés et contaminés par des rats, aliments avec des moisissures) peuvent être de formidables relais de contamination.

3) Le recueil des commémoratifs

Le recueil des commémoratifs a pour objectifs de définir la nature des avortements, de recueillir des renseignements cliniques (stade d'avortement) et épidémiologiques (lot concerné, mouvement d'animaux, signes particuliers) permettant d'orienter les recherches. Le calcul du taux d'avortement permet de se situer par rapport aux seuils d'alerte de chaque espèce.

4) La prescription des analyses

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée : prélèvement avec un écouvillon vaginal (cytobrosse) dans les 48 heures, maxi, après l'avortement (ou éventuellement sur avorton si il est acheminé directement au LDA).

- Rechercher les anticorps sur sang chez les avortées depuis plus de 15 jours. L'échantillon pourra être complété par les mères de mort-nés et des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène.

5) L'interprétation des résultats

Les résultats d'analyses ne donnent pas forcément « la » réponse : l'interprétation doit être faite de façon rigoureuse en tenant compte de la nature du prélèvement, du contexte... Seuls, un choix rigoureux des animaux prélevés, des prélèvements, une prescription méthodique, une rigueur dans l'interprétation des résultats permettent de poser sinon un diagnostic de certitude, au moins un diagnostic de forte présomption, ou, et cela est loin d'être négligeable, d'éliminer certaines causes.

6) Le « plan de prévention », quelles suites ?

Les suites à donner seront fonction du diagnostic mais également d'autres critères pour l'utilisation d'une politique basée sur la mise en place des seules mesures sanitaires ou associées à des mesures médicales (vaccinations, antibiotiques...).

FIÈVRE Q

Perceptions croisées entre éleveurs, vétérinaires et médecins

Etude Viavoice* réalisée auprès de 375 éleveurs, 100 vétérinaires et 100 médecins généralistes) pour le

Comité FIÈVRE Q 

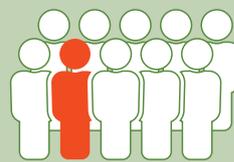
L'expérience de la FIÈVRE Q est diversement appréhendée



1 vétérinaire sur 2



1 médecin sur 4



1 éleveur sur 10

déclare avoir été confronté directement ou indirectement à la fièvre Q

Les symptômes connus de la FIÈVRE Q

Chez les animaux 

- #1 AVORTEMENTS
- #2 FIÈVRE

Chez l'Homme 

- #1 FIÈVRE
- #2 DOULEURS MUSCULAIRES

30% des éleveurs et 20% des vétérinaires ne connaissent pas les symptômes de la fièvre Q chez l'animal.

Une minorité de professionnels associe la FIÈVRE Q à un risque élevé

10% des éleveurs (18% pour ceux qui accueillent du public)

30% des vétérinaires

27% des médecins

perçoivent un risque élevé d'introduction dans les élevages.

perçoivent un risque élevé pour la santé humaine.

Mesures de maîtrise : biosécurité & vaccination sont privilégiées

#1 L'ISOLEMENT des animaux 

1^{ère} mesure citée par les éleveurs et les vétérinaires

#2 La VACCINATION du troupeau 

citée en 2^{ème} position par 1 éleveur sur 3 et seulement par 4 vétérinaires sur 10

Confronté à la fièvre Q, seul 1 éleveur sur 2

a pris des mesures de protection pour lui-même et ses proches 

Diagnostic de la FIÈVRE Q : 3 FREINS à lever selon les vétérinaires

#1 La difficulté à convaincre les éleveurs de déclarer les avortements 

#2 La complexité du diagnostic pour les vétérinaires eux-mêmes (choix des animaux à prélever, méthode de diagnostic) 

#3 Le financement du diagnostic pour les éleveurs 

L'impact de la fécondité sur la rentabilité globale en élevage allaitant est mal connu alors que sa maîtrise peut constituer un levier d'amélioration économique conséquent.

Trois critères plus analytiques permettent de caractériser l'efficacité de la reproduction des troupeaux allaitants : le taux de gestation, l'intervalle entre vêlages (IVV) et le taux de mortalité. Leur détermination suppose un inventaire précis et rigoureux de toutes les femelles mises à la reproduction et de tous les mouvements d'animaux avec leur état de gestation lors du mouvement.

Un taux de gestation supérieur à 92 %

= Nb femelles gestantes/nb femelles à la reproduction

La valeur seuil généralement retenue se situe à 92 %. Au dessous, on peut considérer que le résultat est mauvais.

Un intervalle entre vêlages (IVV) inférieur à 370 jours

L'objectif étant d'avoir un IVV moyen de l'ordre de 365 à 370 jours. Une moyenne supérieure à 380 jours est le premier indicateur d'infécondité. Plus de 10 % des vaches avec des IVV supérieurs à 390 jours constitue un 2^e critère d'alerte. Ainsi, le seul fait de passer d'un IVV moyen de 370 jours à 380 jours sur 37 vaches équivaut à la perte d'un veau, même si le bon d'équarrissage n'est pas présent !

Un taux de mortalité des veaux inférieur à 5 %

Ce taux de mortalité doit être inférieur à 5 %.

L'âge moyen au 1^{er} vêlage est un élément complémentaire.

Consultez votre bilan sanitaire d'élevage disponible dans WebGDS

Chacun dispose de sa productivité numérique, du nombre de naissances avec leur répartition, des mortalités par classe d'âge, de l'âge de vêlage des génisses, de l'IVV moyen, du nombre de vaches avec un IVV supérieur à 390 jours, du nombre de vaches sans vêlage... et peut donc faire son bilan reproduction et initier l'analyse correspondante.

Fièvre Q

La fièvre Q est une maladie bactérienne qui provoque des troubles de la reproduction, des métrites et des avortements. Elle affecte l'ensemble des espèces de ruminants mais c'est également une zoonose. Des cas humains groupés de fièvre Q sont régulièrement détectés en France et donnent lieu à des investigations en élevage. Les foyers de cas humains sont le plus souvent associés à la présence de petits ruminants (ovins et caprins), à une proximité entre les populations animales et humaines, et de manière privilégiée lors de mises-bas et en cas d'avortements en raison de la forte excrétion au cours de ces périodes. La transmission est principalement aérienne à partir d'aérosols infectieux dans l'environnement.

Une plaquette est disponible sur le site de GDS Creuse. Ce document récapitule les principales mesures de gestion qui peuvent être proposées en élevage (vaccination, gestion appropriée des effluents...). La grande résistance de la bactérie dans l'environnement et sa forte capacité de dissémination sont prises en compte.



Le bilan de reproduction, un acte de gestion incontournable

La réalisation et l'analyse du bilan de reproduction constituent une base de gestion incontournable pour chaque éleveur en raison des implications économiques et sanitaires directes et indirectes que cela représente.

Pour plus de renseignements :

➔ Dr Boris BOUBET : boris.boubet.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ Le dossier REPRODUCTION dans l'onglet « Actions - BOVIN »

ALIMENT COMPLÉMENTAIRE DIÉTÉTIQUE CONTRE
LES TROUBLES DIGESTIFS ET LA DIARRHÉE DU VEAU

Au **PLUS** proche de ses besoins naturels



Calf Lyte[®]
PLUS



Maximise l'absorption
hydrique et corrige
les déséquilibres
électrolytiques



Apporte de l'énergie
et contient de la
lactoferrine



Est facile à dissoudre
et à administrer

PLUS



Calf Lyte[®] plus **A L'ORIGINALITÉ D'ÊTRE ENRICHÉ EN LACTOFERRINE** une protéine de lait fortement présente dans le colostrum aux propriétés antibactérienne, antivirale, antiparasitaire, anti-inflammatoire et antioxydante.

Votre vétérinaire connaît les diarrhées
de votre élevage : demandez-lui conseil !

vetoquinol
ACCOMPLIR PLUS ENSEMBLE



ENVIRONNEMENT SANITAIRE

Visites nouveaux installés ◀

Formation des éleveurs ◀

CDO Maltraitance ◀

Fonds de solidarité et FMGDS ◀



Visites nouveaux installés

AIDES À L'INSTALLATION

Dans le cadre de la **Charte Départementale à l'Installation en Agriculture**, mise en place par les Jeunes Agriculteurs, GDS Creuse participe par :

Une intervention auprès des futurs candidats

Nous intervenons durant le parcours à l'installation (stage 21 h) afin d'apporter collectivement les éléments des règles sanitaires de base à respecter lors de toute installation. Cela permet de sensibiliser les futurs éleveurs dans leur démarche d'installation en leur apportant les éléments essentiels à ne pas négliger pour favoriser la maîtrise du sanitaire dans leur élevage, regroupés dans notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! ».

GDS Creuse intervient également auprès des classes scolaires en fonction des différents projets soutenus par les élèves et accueille des stagiaires dans le cadre de leur formation.

Une visite de chaque nouvel installé

Nous rencontrons individuellement chaque nouvel installé dans les deux années qui suivent leur installation. Cette visite d'information et de conseils sanitaires, directement chez l'éleveur, a pour but de présenter, d'une part, les bases du sanitaire collectif avec l'importance de la gestion individuelle de leur exploitation et, d'autre part, les aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse. Ce moment d'échanges permet de faire un état des lieux de la situation sanitaire de l'élevage et de répertorier les éventuelles difficultés rencontrées. De plus, une présentation des missions de GDS Creuse, avec une explication en détail des actions menées, assure au nouvel installé une vision exhaustive de la structure ainsi que les différents éléments d'aide à la maîtrise sanitaire qu'il peut attendre.



La remise d'un chéquier sanitaire lors de la visite qui comporte :

- ➔ Une prise en charge à 100 % d'un bilan sanitaire d'élevage.
 - 50 % par GDS Creuse (plafonnée à 40 €)
 - 50 % par le vétérinaire traitant dans le cadre de la participation du GTV23 (Groupement Technique Vétérinaire).
- ➔ Un bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »
- ➔ Une prise en charge de 50% sur le collecteur des déchets d'activité de soin (DAS)

Et pour les bovins :

- ➔ Une prise en charge des frais afférents pour 2 bovins introduits en ce qui concerne la visite vétérinaire et les analyses correspondantes.

NB : Uniquement avec l'utilisation du billet de garantie conventionnelle

Et pour les ovins :

- ➔ Un bon d'une valeur de 90 € pour réaliser des analyses d'herbe et/ou de fèces.

Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE :

marien.bataille.gds23@reseau.gds.com



Comment utiliser le carnet de bons :

- 1) **1 bon pour une prise en charge du bilan sanitaire d'élevage** : Le vétérinaire facture à l'éleveur les 50 % du BSE. L'éleveur transmet une copie de cette facture acquittée et le bon correspondant à GDS Creuse pour remboursement.
- 2) **1 bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »** : À présenter lors de la participation à ces journées de formation.
- 3) **1 bon pour une prise en charge pour 1 collecteur des DAS** : L'éleveur transmet une copie de cette facture acquittée et le bon correspondant à GDS Creuse pour remboursement.
- 4) **OVINS : 1 bon pour une analyses herbe/fèces OVIN**



FORMATIONS ELEVEURS

Pour enrichir
vos connaissances

Clés d'une gestion sanitaire améliorée



« **Eleveur infirmier** »
bovins, ovins, caprins, équins
2 journées :

- ▶ *J'examine mon animal*
- ▶ *Je gère ma pharmacie*



Autres thématiques

- ▶ *Santé du veau*
- ▶ *Maladies respiratoires*
- ▶ *Parasitisme*
- ▶ *Reproduction*
- ▶ *Alimentation et sanitaire*
- ▶ *Conversion en bio et sanitaire*
- ▶ *Biosécurité*

**je contacte GDS Creuse
pour m'inscrire**

Formation des éleveurs

Les formations proposées ont pour objectif de vous permettre :

- De déterminer les facteurs de risque propres à votre élevage, savoir les analyser, les hiérarchiser et déterminer votre plan d'action.
- D'observer vos animaux, d'interpréter leurs comportements et de mettre en place des mesures correctrices.
- D'avoir une approche globale de la santé animale afin de passer du soin animal à la gestion et la prévention des risques sanitaires.

Ces formations s'inscrivent dans le développement de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » pour vous permettre de passer de l'individuel et du curatif au collectif et au préventif.

Pour plus de renseignements ou vous inscrire à ces formations :

→ Marien BATAILLE : marien.bataille.gds23@reseau-gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ Le dossier FORMATION dans l'onglet « Actions - BOVIN - OVIN et Autres espèces »

Formation organisée par GDS Creuse soit :

- En relation avec un vétérinaire au sein de sa clientèle
- Avec un vétérinaire GDS Creuse et des éleveurs d'un même secteur

Eleveur infirmier de son élevage

Cette formation de 2 jours vise à obtenir une meilleure gestion des pathologies avec un renforcement de l'efficacité et de la sécurisation de l'utilisation du médicament vétérinaire dans le cadre d'une relation formalisée avec votre vétérinaire traitant.

Une méthode d'examen et une bonne utilisation des médicaments vétérinaires

La 1^{ère} journée fournit une méthode d'examen clinique de l'animal basée sur la réalisation de 6 gestes permettant de récolter tous les symptômes. La synthèse des observations détermine la conduite à suivre qui peut se résumer en trois situations : mise en place du traitement, avis ou intervention de votre vétérinaire. La 2^e journée est consacrée à la connaissance des médicaments vétérinaires et leur utilisation de façon sûre, efficace et économique.

CDO Maltraitance

Pour garantir l'image de l'élevage creusois et limiter la maltraitance sur les animaux de rente

je m'implique dans cette démarche

Un accompagnement en cas de coup dur



La santé des éleveurs et le bien-être des animaux sont des priorités pour les Organisations Professionnelles Agricoles, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ses services déconcentrés qui se mobilisent pour prévenir toute souffrance animale et venir en aide aux agriculteurs en difficultés et à leur élevage.

Concrètement, cela se matérialise par la mise en place dans chaque département d'une cellule départementale opérationnelle (CDO) d'accompagnement des cheptels en difficulté.

Je signale tout élevage en difficulté à GDS Creuse

Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE : marien.bataille.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ Le dossier CDO Maltraitance dans l'onglet « **Garantie élevages** »

Commission Départementale Opérationnelle contre la Maltraitance Animale (CDO MA)



Créée en 1999 du fait de problèmes importants et récurrents de maltraitance et de divagation d'animaux de rente dans quelques élevages, notre cellule se réunit 2 fois par an en début et en fin d'hiver.

Une cellule de prévention

Pilotée par GDS Creuse, elle regroupe des opérateurs des filières animales, des OPA, des représentants de l'État, des associations de protections animales... Elle a pour objectif de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté au regard de la protection de leurs animaux et de les accompagner. Au sein de cette cellule, un comité restreint composé de la Chambre d'Agriculture-EDE, de GDS Creuse, de la DDT, de la MSA, de la DDETSPP centralise les informations, propose les éleveurs à intégrer à cette cellule de prévention et élabore le plan d'aide et d'actions destiné à accompagner l'éleveur.

De l'alerte à l'accompagnement

L'exploitant est informé du souhait de la CDO MA de l'intégrer dans la cellule de prévention. Une lettre d'information lui est remise lors de la visite d'état des lieux par la DDETSPP et/ou l'EDE. Cette action a pour objectif d'aider, de manière concertée, l'éleveur pour trouver une solution favorable pour lui et ses animaux et se mettre en conformité. Cependant, l'accompagnement proposé ne se substitue pas à d'éventuelles mesures administratives ou pénales que les services de l'État pourraient avoir à mettre en œuvre si la situation des animaux l'exige au regard de la protection animale.

Une cellule d'urgence

Pilotée par la DDETSPP, elle regroupe GDS Creuse, la Chambre d'Agriculture-EDE, la MSA, la DDT et tout autre acteur clé pour traiter d'une situation particulière nécessitant des décisions rapides en cas de maltraitance animale. Elle a pour but de proposer un plan d'action concerté prenant en compte la situation des animaux et du détenteur. Au cas par cas, le plan d'action est construit avec les acteurs locaux (Maire, Gendarmerie, MSA...) pour programmer la réalisation des interventions (évacuation du cheptel, placements...). Cette cellule d'urgence intègre les animaux de compagnie (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie...).

Une charte déontologique pour l'encadrement et le suivi des dossiers

Cette charte traduit la volonté partagée entre les partenaires de se référer à un cadre commun de règles, de valeurs et de principes éthiques permettant de concilier les libertés fondamentales, le respect de la vie privée de l'éleveur et la protection du bien-être animal. La charte est signée par chaque structure, membre de la cellule de prévention.

LES CELLULES DÉPARTEMENTALES OPÉRATIONNELLES :

Pourquoi y faire appel ?

- Si vous avez connaissance d'éleveurs ayant des difficultés à prendre soin de leurs animaux suite à des problèmes économiques, sanitaires, climatiques ou même privés, vous pouvez faire appel à la CDO d'accompagnement des cheptels en difficultés. Les techniciens Chambre d'Agriculture et GDS, la MSA et les autres acteurs (vétérinaires,...) qui la composent vous aideront à trouver des solutions pour améliorer globalement ses conditions de travail et d'élevage et assurer le bien-être des animaux.
- Dans les cas où les soins des animaux ne peuvent plus être assurés en élevage, les services de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités & de la protection des populations (DDETSPP), prennent le relais avec les Organisations Professionnelles Agricoles pour trouver des solutions rapides pour venir en aide à l'éleveur et à son troupeau en prenant en compte sa situation. C'est le rôle de la cellule d'urgence.

Les dispositifs d'aide de la MSA

La MSA propose des dispositifs d'aide aux adhérents en difficulté. Les professionnels des services médicaux du Contrôle Médical et ceux de Santé-Sécurité au Travail collaborent avec les services de l'Action Sanitaire et Sociale pour vous accompagner dans la prévention des risques psychosociaux.

En Creuse, les structures membre : **GDS Creuse, DDETSPP, Chambre d'Agriculture-EDE, DDT, MSA, Conseil Départemental, SPA, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, GTV, SDVEL, Ordre des vétérinaires, ADEEPARC, MSA, organismes de production (CCBE et CELMAR), marchands de bestiaux, Association des Maires et Solidarité Paysans.**



Un maintien sans faille de la surveillance à poursuivre

De nouveaux cas peuvent se présenter à tout moment, des rechutes sont toujours possibles. Il s'avère donc impératif que vous nous alertiez précocement lors de tout constat d'une nouvelle problématique. L'expérience accumulée montre que plus l'intervention est rapide, meilleurs sont les résultats et que les situations ne se résolvent jamais d'elles-mêmes.

Fonds de solidarité

Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse depuis sa création en 1953.

Une démarche simple

Au cours de l'année, si vous êtes confronté à une problématique ci-dessous, vous pouvez solliciter la constitution d'un dossier en prenant contact auprès de votre vétérinaire ou directement à GDS Creuse.

Fonds de solidarité

Pour vous aider lors de pertes sanitaires et accidents de prophylaxie

Ses domaines d'intervention

- ▶ **Accidents de prophylaxie**
- ▶ **Caisse coup dur**
- ▶ **Aides sanitaires**

Grâce au fonds de solidarité bovins



Evolution pour les saisies d'abattoir avec Interbev

Les FAR (Fonds d'assainissement régionaux) sont des dispositifs de solidarité « caisses de secours » et d'assainissement destinées à mutualiser et à réduire les conséquences financières pour les éleveurs de certains motifs de saisies aléatoires et non-maîtrisables.

Ainsi, en 2023, une participation volontaire à la charge des éleveurs, prélevée à l'abattoir au kg/carcasse d'un montant de 0,006€/kg devrait être généralisée ou dans le cas des ventes à la tête, le montant forfaitaire retenu serait de 2,25 €.

Liste de motifs de prises en charge

- Myosite éosinophilique
- Cysticercose
- Processus tumoral dont Schwanome
- Dégénérescence (sclérose) musculaire d'origine métabolique
- Ictère
- Tiquetage musculaire
- Mélanose

Intervention du FAR à hauteur de 100 % de la valeur de saisie ou de réduction de prix (plafonné à 50% pour le tiquetage musculaire).

Intervention	Domaine		
Accidents	Prophylaxie	Fractures	Facture acquittée des soins + attestation vétérinaire
		Strangulation	
Caisse coup dur Listériose, salmonellose, pertes exceptionnelles (franchise de 50 € par bovin (moyenne globale des frais sanitaires sur une exploitation) cotisant à GDS Creuse qui s'applique sur le poste 1 et sur le poste 2)	Pertes sanitaires en élevage « Poste 1 »	Mortalités	Bons équarrissage
		Avortements	Analyses du laboratoire
		Dépréciations	Justificatif du prix de vente
		Saisies	Certificat de saisie + ticket de pesée
		Frais vétérinaires	Factures détaillées
Aides sanitaires	Pertes sanitaires en élevage « Poste 2 »	Frais laboratoire	Factures détaillées
		BVD	Indemnisation des IPI
	BVD	Mutualisation euthanasie des IPI	Certificat du vétérinaire
	Paratuberculose	Prise en charge des analyses de recontrôles	

Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE : marien.bataille.gds23@reseau-gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr

→ Le dossier fonds de solidarité et caisse coup dur dans l'onglet « Actions - BOVIN »





Le FMGDS (Fonds de mutualisation des GDS)

« Le FMGDS a pour objet d'assurer une prise en charge permettant de pallier toute ou partie des pertes économiques ou sanitaires subies par les éleveurs adhérents à leur GDS en cas d'apparition d'un foyer de maladie animale ou consécutives à la mise en œuvre d'un programme collectif volontaire de lutte contre une maladie animale ou de programmes sanitaires relevant de la stricte compétence de ses sociétaires »

Besnoitiose : aide de 100 € par bovin infesté éliminé et aide à la prophylaxie.

Wohlfahrtia : prise en charge d'une partie des traitements insecticides/insectifuges prévus dans le cadre du protocole collectif de lutte au cours de la période à risque

La besnoitiose, une pathologie émergente

La besnoitiose bovine (ou maladie de la peau d'éléphant) connaît une expansion géographique depuis 1995. Due à un parasite microscopique (famille des coccidies), elle est transmise par des insectes piqueurs (taons, mouches) lors de leur repas de sang ou lors d'emploi d'aiguilles à usage multiple. Sa dissémination est principalement due à l'introduction de bovins

contaminés. La maladie entraîne peu de mortalité mais d'importantes pertes économiques : stérilité des taureaux, moins-value économique, coût des traitements. Un contrôle à l'introduction est à effectuer systématiquement. Cette analyse est prise en charge à 50 % dans le cadre du Billet de Garantie Conventionnelle.



Besnoitiose sclérodémie



Besnoitiose kyste œil

Wohlfahrtia magnifica, une nouvelle myiase identifiée

Cette mouche découverte en 2012 dans la Vienne provoque des myiases sévères sur les ovins, mais également les bovins. Son extension s'est accélérée sur 3 départements : Vienne, Haute-Vienne et Charente, avec les premiers cas décrits en Creuse en 2019. La mouche est attirée par tout écoulement de liquides physiologiques (sang, sérosité, sécrétions vulvaires), d'où les principales localisations des lésions : vulve, nombril, plaies. Wohlfahrtia dépose directement des larves sur les zones délaissées, ces asticots d'environ 1 à 1,5 cm attaquent les chairs en

creusant des galeries parfois jusqu'à l'os et provoquent des lésions profondes.

Les professionnels de l'élevage des zones atteintes travaillent en commun au sein d'un Comité de Pilotage Wohlfahrtia. Ce COPIL propose un protocole de lutte collective pour limiter l'extension de cette myiase et sa pression en élevage. **Si vous êtes confronté ou témoin de la présence de myiases, remontez-nous l'information pour réaliser une diagnose (identification de l'asticot)** qui sera réalisée à la CDAAS (GDS 87). La stratégie de lutte est à adapter à l'élevage et prend en compte les facteurs suivants : réceptivité de l'hôte, système d'élevage, conditions climatiques et situation géographique ainsi que le choix de la molécule à utiliser, le tout associé à une surveillance accrue en période à risque et à une rapidité d'action en cas de problème.



Wohlfahrtia et Lucilia (COPIL) La différenciation entre Wohlfahrtia magnifica et Lucilia sericata, mouche à myiase habituelle de notre zone se fait au niveau de la morphologie : Lucilia : Couleur : bleu métallique / taille : 6 à 11 mm – Wohlfahrtia : Couleur : gris – noir, avec un abdomen avec points noirs sur abdomen blanc + yeux rouge brique / taille : 8 à 14 mm



Myiase à Wohlfahrtia

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr

➔ Le dossier dans l'onglet « Actions - OVIN »

“CHAQUE JOUR, VOUS NOURRISSEZ DES MILLIONS DE PERSONNES EN FRANCE ET DANS LE MONDE.”

AGRICULTEURS INDISPENSABLES DANS LE MONDE



groupama-agri.fr

N°Cristal 0 969 320 319

APPEL NON SURTAXE



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Premier assureur du monde agricole, nous conseillons et accompagnons aujourd'hui 6 agriculteurs sur 10* en France.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr ou contactez votre conseiller Groupama.

* Source : Groupama 2016. Groupama d'Oc - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc - Siège social : 14 rue de Vidailhan, CS 93105, 31131 BALMA Cedex - 391 851 557 R.C.S TOULOUSE - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - Crédit photo : AdobeStock. ML-6302-092022

BOITE À OUTILS AUTRES ESPÈCES

- Section ovine ◀
- Section caprine ◀
- Section porcine ◀
- Section équine ◀



Section ovine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.



COMMENT BIEN GÉRER UN MOUVEMENT

1- J'échange avec le vendeur sur son historique sanitaire

Quel était le protocole sanitaire ?	<ul style="list-style-type: none"> • Date de la dernière prophylaxie • Traitements antiparasitaires internes et externes • Vaccinations • Maladies chroniques identifiées (avortements, piéтин, paratuberculose, border disease, visna-maëdi, gale...)
-------------------------------------	--

2- J'examine avec attention les animaux

Observation générale	Identification, dentition, mamelle, testicules, âge, gestation, abcès caséeux...	Observation visuelle
Parasites externes	S'assurer de l'absence de myiases (<i>wohlfahrtia magnifica</i> , <i>lucilia sericata</i>), de gale...	

3- Je signe un billet de garantie conventionnelle (BGC)

C'est un outil technique et financier de GDS Creuse par lequel le vendeur et l'acheteur s'entendent sur l'annulation de la vente en cas de résultats positifs vis à vis des maladies recherchées ci-dessous. Il est à signer à la vente par les deux parties.

4- J'isole les animaux introduits

Pour toute introduction (ACHAT et tout autre RETOUR ou ENTREE dans le cheptel) : ISOLEMENT des animaux PENDANT 15 JOURS MINIMUM et, lors de réalisation d'analyses, jusqu'à obtention des résultats.

5- Je réalise des analyses sérologiques complémentaires

(Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur)

Chlamydirose	Analyses sérologiques sur les adultes (10 par lot ou tous si le nombre est inférieur à 10) Pour les jeunes béliers ou agnelles, prise de sang à réaliser sur leur mère	Analyses sérologiques, prise en charge à 50 %
Salmonellose		
Fièvre Q		
Toxoplasmose		

6 - Je gère le parasitisme

Parasites internes	Contrôler la présence de strongles (<i>Haemonchus</i> , <i>Trichostrongylus</i> , <i>Teladorsagia</i> ...), ténia, petite douve	Analyses coprologiques, prise en charge à 50 %
Parasites externes	En cas de doute, traitement préventif contre la gale	A voir avec le vétérinaire

Accompagnement technique et financier :

- ▶ **Suivi des pathologies importantes :**
50 % de prise en charge sur les analyses et la visite conjointe avec votre vétérinaire
- ▶ **Réseau d'alerte sanitaire :**
Myiases, strongles, faune sauvage
- ▶ **Avortements (Kit de recherche en diagnostic direct et indirect) :**
Fièvre Q, Chlamydirose, Toxoplasmose, Salmonellose
Analyses prises en charge à 50 %
- ▶ **Parasitisme :**
Prélèvements réalisés selon les préconisations, prise en charge à 50 % des coprologies

- ▶ **Formation des éleveurs :**
Éleveur infirmier de son élevage (examen de l'animal et gestion de la pharmacie)
- ▶ **Programme tremblante :**
50 % de prise en charge sur les analyses génotypage au laboratoire GENINDEXE + vacation vétérinaire (facturation par GDS Creuse)
- ▶ **Programme autocontrôles chez les producteurs fermiers :**
50 % de prise en charge sur les autocontrôles au laboratoire départemental d'AJAIN
- ▶ **Programme visna-maëdi :**
50 % de prise en charge sur les analyses visna-maëdi au laboratoire de votre choix + vacation vétérinaire (remboursement sur présentation facture)
- ▶ **Billet de garantie conventionnelle :**
Il vous permet de discuter avec le vendeur sur le statut sanitaire des animaux. Si vous souhaitez réaliser des analyses complémentaires, une prise en charge de 50 % du montant des analyses sera effectuée
- ▶ **Visite des nouveaux installés :**
Présentation des actions sanitaires réglementaires et préventives et de la boîte à outils GDS Creuse

Pour plus de renseignements :

- ➔ Marien BATAILLE :
marien.bataille.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'onglet « boîte à outils OVINS »





Section caprine



GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.

Accompagnement technique et financier :

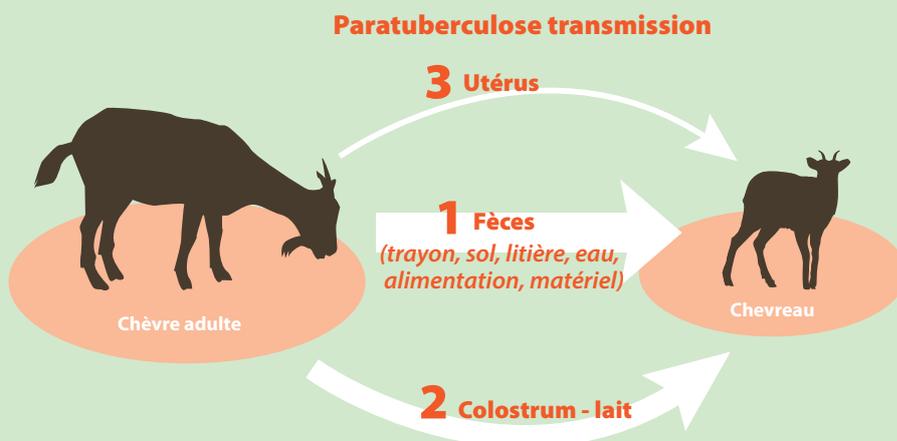
- ▶ **Suivi des pathologies importantes :**
50 % de prise en charge sur les analyses et la visite conjointe avec votre vétérinaire
- ▶ **Réseau d'alerte sanitaire :**
Strongles, faune sauvage
- ▶ **Avortements (Kit de recherche en diagnostic direct et indirect) :**
Fièvre Q, Chlamydieuse, Toxoplasmose
Analyses prises en charge à 50 %
- ▶ **Parasitisme :**
Prélèvements réalisés selon les préconisations, prise en charge à 50 % des coprologies
- ▶ **Formation des éleveurs :**
Eleveur infirmier de son élevage (examen de l'animal et gestion de la pharmacie)
- ▶ **Programme autocontrôles chez les producteurs fermiers :**
50 % de prise en charge sur les autocontrôles au laboratoire départemental d'Ajain
- ▶ **Billet de garantie conventionnelle :**
Il vous permet de discuter avec le vendeur sur le statut sanitaire des animaux. Si vous souhaitez réaliser des analyses complémentaires, une prise en charge de 50 % du montant des analyses sera effectuée
- ▶ **Visite des nouveaux installés :**
Présentation des actions sanitaires réglementaires et préventives et de la boîte à outils GDS Creuse

Paratuberculose caprine

Elle provoque un amaigrissement **sans diarrhée** des chèvres

Plan de maîtrise :

- Réduire la contamination de l'environnement par les adultes excréteurs
- **Limiter l'exposition des jeunes aux sources de contamination (matières fécales, colostrums contaminés)**
- Maîtrise de la santé du troupeau (alimentation, parasitisme)
- **Vaccination des chevrettes**



Plan GDS Creuse :

- **Visite de l'exploitation pour identifier les facteurs de risque**
- **Prise en charge de 2 € par chevrette vaccinée**



Pour plus de renseignements :

- Marien BATAILLE :
marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète,
consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- L'onglet « boîte à outils CAPRINS »

Section porcine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.

Association Sanitaire Porcine de Nouvelle Aquitaine

Depuis le 18 novembre 2020, l'Association sanitaire Porcine de Nouvelle Aquitaine (ASPNA) a été créée. Cette association regroupe et harmonise les activités conduites jusqu'à présent au sein de l'AREPSA (Aquitaine), l'OS Poitou Charente et les sections porcines du Limousin. Elle a pour objet la protection de l'état sanitaire et du bien-être des animaux dans la filière porcine régionale.

Une prophylaxie annuelle sur tous les suidés ou trimestrielle chez les sélectionneurs-multiplicateurs et les races locales (Cul noir du Limousin).

AUJESZKY

Statut « département indemne »

Élevage porcine plein-air, sélectionneur multiplicateur, sangliers d'élevage

- ▶ Dépistage sur 15 reproducteurs, 20 porcs charcutiers ou 15 animaux sevrés (prélèvement sanguin sur buvard ou tube sec)

SDRP

Statut « département indemne »

Tous les élevages de suidés ayant plus de 5 animaux

- ▶ Dépistage sur 15 reproducteurs, 10 porcs charcutiers, 10 porcelets ou 10 animaux sevrés (prélèvement sanguin sur buvard ou tube sec)

Attestation suivi négatif SDRP délivrée par GDS Creuse pour les adhérents

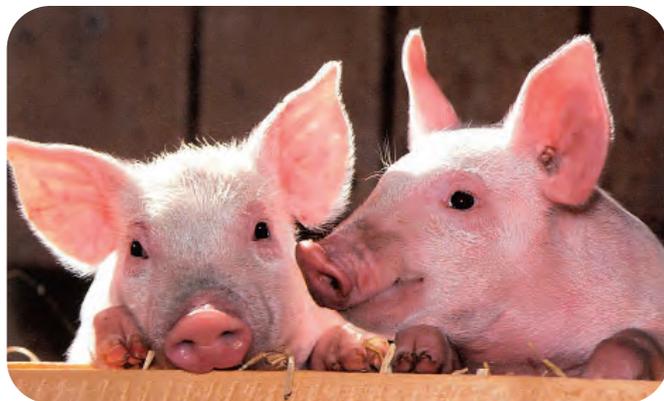
S'assurer du statut des animaux avant introduction

Pour plus de renseignements :

- Dr Boris BOUBET : boris.boubet.gds23@reseaugds.com
- Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defrenaix.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- L'onglet « boîte à outils PORCINS »



Biosécurité en élevage porcin

- ▶ La Fièvre Porcine Africaine étant arrivée aux frontières de la France, le gouvernement a pris le 16/10/2018 un Arrêté Ministériel fixant les conditions de biosécurité en élevage porcin, une obligation réglementaire dans tous les élevages.
- ▶ Une formation à réaliser dans le cadre d'une activité commerciale.
- ▶ Une obligation réglementaire dans tous les élevages et une mise aux normes à effectuer.



SAS d'entrée



Bac d'équarissage bétonné



Pédiluve



Intérieur d'un SAS



Section équine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.



Adhérer à la section équine

➤ C'est bénéficiaire de l'aide aux analyses :

- **AVE - AIE – Métrite contagieuse équine**
Connaître le statut de ses reproducteurs afin de :
 - Protéger son troupeau
 - Protéger les étalons utilisés
- **Avortements**
Repérer la participation d'agents pathogènes (virus, bactéries, parasites) à l'aide d'analyses ciblées.
- **Parasitisme**
Poser un diagnostic parasitaire est indispensable à la bonne gestion du parasitisme et à la prévention de l'apparition de résistances, en concertation avec votre vétérinaire.

▪ Remboursement de 50 % des frais d'analyse au LDA

➤ C'est bénéficiaire de l'aide à la vaccination grippe :

La vaccination grippe est obligatoire pour les rassemblements en Creuse et pour les chevaux bretons. **Remboursement de 8 euros** sur la vaccination grippe, par an et par animal cotisant.

**Vous détenez au moins 1 équidé...
...vous êtes concerné !**

Pour tout détenteur d'équidé

➤ La mutuelle équarrissage :

À la douleur de la perte d'un cheval est souvent associée la surprise de devoir payer plusieurs centaines d'euros pour le faire enlever.

Cotiser à la mutuelle équarrissage, c'est bénéficier d'un accompagnement administratif le jour du décès de votre équidé et du **remboursement total des frais d'équarrissage**, le tout pour un montant annuel modéré, avec une franchise d'un mois.

Tous les équidés de plus d'un an au premier janvier de l'année en cours doivent cotiser, les numéros SIRE étant enregistrés au GDS. Les poulains de l'année sont pris en charge par l'adhésion de leur mère.



Pour plus de renseignements :

- ➔ Dr Boris BOUBET : boris.boubet.gds23@reseaugds.com
- ➔ Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defrenaix.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'onglet « boîte à outils ÉQUINS »



Creuse



Rongeurs



Insectes

Destruction nids de guêpes et frelons



Taupes



Désinfection



Parages / Ecornages



Matériel d'élevage

*Contention - tubulaire
clôture électrique - abreuvement...*



Qualité de l'eau



Apiculture



Animaux de compagnie

Les + Farago

- Analyse
- Proximité
- Engagement
- Un magasin

www.faragocreuse.fr

26, rue Alexandre Guillon
23000 GUERET CEDEX

Tél. : 05 55 52 82 63

faragocreuse@faragofrance.fr

L'équipe Farago Creuse



Creuse
Votre expert en hygiène

26 rue Alexandre Guillon à GUERET

05 55 52 82 63

www.faragocreuse.fr

Site de vente en ligne

www.lecarrefarago.com

Responsable technique et commercial
Aurélien LEGRAND 06 07 04 00 50

Maxime GIROIX
06 76 21 87 88

Jules LEBLANC
06 32 37 72 66

Jean-Michel VERGER
06 76 21 87 92

Responsable Magasin
Ghislaine FOURNET
05 55 52 82 63

Franck VINCENDON
06 76 21 87 97

Morgan DUFROIS
06 32 35 65 58

Loïc DUMAZET
06 77 63 83 21

Technicien spécialisé hygiène
Alexandre JOLIVET
06 31 12 11 52

Parage - Ecornage
Frédéric GUITARD – Julien PRIOT
06 76 21 87 69

Un magasin à votre disposition...



